



HAL
open science

La genèse du castrum de Mégon/Château-Larcher (Vienne) : résidence fortifiée et lignage dans le Poitou des IXe-XIe siècles

Luc Bourgeois

► **To cite this version:**

Luc Bourgeois. La genèse du castrum de Mégon/Château-Larcher (Vienne) : résidence fortifiée et lignage dans le Poitou des IXe-XIe siècles. *Revue historique du Centre-Ouest*, 2012, X (2e semestre 2011), pp.195-229. hal-00917671

HAL Id: hal-00917671

<https://hal.science/hal-00917671v1>

Submitted on 17 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA GENÈSE DU CASTRUM DE MÉGON/CHÂTEAU-LARCHER (VIENNE) : RÉSIDENCE FORTIFIÉE ET LIGNAGE DANS LE POITOU DES IX^e-XI^e SIÈCLES

LUC BOURGEOIS*

LE château médiéval de Château-Larcher (canton de Vivonne, Vienne) est établi sur un éperon rocheux occupant le cœur d'un méandre de la Clouère, 4 km à l'est du chef-lieu de viguerie carolingien de Vivonne et 18 km au sud de Poitiers [fig. 6]. Autour de cet escarpement d'axe sud-ouest/nord-est, qui domine un village au développement très linéaire, la rivière se divise en multiples bras naturels ou artificiels limitant d'anciennes zones marécageuses précocement drainées en prairies [fig. 1 et 2].

Les ruines actuellement visibles témoignent d'une vaste fortification, composée de deux cours juxtaposées qui occupent presque toute la pointe de l'éperon. Au nord-est, le réduit castral de plan triangulaire – appelé « le Donjon » dans les sources d'époque moderne – est implanté en barrage [fig. 1, A]. Il abrite des logis et comporte, à la pointe, une imposante tour à éperon. Une fausse braie vient doubler la face nord de cette enceinte, à laquelle on accédait par un châtelet cantonné de tours semi-circulaires et précédé d'un large fossé sec. La basse cour [fig. 1, B], longue de 150 m, est cantonnée au sud-ouest par une tour circulaire adossée à l'église priorale intégrée à cette enceinte [fig. 1, C] et, au nord-ouest par la tour Mesgon, pratiquement détachée de la courtine (D). Un châtelet à deux tours s'ouvre entre ces deux flanquements¹.

Ces vestiges illustrent la morphologie générale du château entre le milieu du XII^e siècle et celui du XIII^e siècle, mais l'édifice a été largement repris et complété au cours du XV^e siècle et de la première moitié du XVI^e siècle. Les fouilles menées par Jérôme Lex

* Maître de conférences HDR d'archéologie médiévale, Université de Poitiers/Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (UMR 7302). luc.bourgeois@univ-poitiers.fr.

1. La monographie de Château-Larcher publiée par l'abbé Drochon (1875), mine de documents d'archives, n'analyse pas systématiquement les structures conservées du château. Il faut attendre la notice sur le village livrée par Joseph Salvini en 1951 pour disposer d'une première description d'ensemble. Cette approche a été renouvelée par plusieurs travaux universitaires restés inédits : l'analyse du châtelet de la basse cour menée par Christophe Evrard (1992, vol. II, p. 1-10), l'étude de l'église réalisée par Brigitte Véquaud (1989) et surtout la monographie du château due à Jeannie Béving (1997). Un relevé systématique des vestiges visibles, réalisé en 2004 par Pascal Réjou-Méchain, a mis à jour le plan dressé en 1960 par Jérôme Lex et Gilbert Gallieni. Je remercie Philippe Blonde, qui anime la sauvegarde de ce château et m'a très aimablement accueilli sur place, Brigitte Véquaud, qui m'a confié l'un de ses clichés et Georges Pon, qui a tenté de pondérer mon optimisme débridé d'archéologue face aux chartes médiévales.



Fig. 2 - le *castrum* de Château-Larcher vu depuis l'ouest (cl. Chr. Richard).

dans le «Donjon» entre 1972 et 1975 puis en 1979-1980 n'ont pas atteint les niveaux les plus anciens, même si elles ont livré un denier résiduel de l'empereur Otton III (983-996) frappé à Lucques². Le plus ancien état de l'église pourrait également remonter aux décennies encadrant l'an mil. Nous y reviendrons. En attendant des recherches archéologiques plus amples, c'est donc principalement un exceptionnel dossier documentaire qui permet aujourd'hui d'aborder de front la mise en place de cet ensemble fortifié précoce, l'histoire d'un lignage de *nobilissimi* carolingiens et la teneur de son patrimoine entre la seconde moitié du IX^e siècle et le XI^e siècle.

1. LE *CASTRUM* DANS SON ENVIRONNEMENT

Par son testament d'août 857, conservé en original mais aujourd'hui presque totalement illisible, un nommé Emmon donne au monastère de Nouaillé³ un manse qu'il tient de ses parents dans le lieu appelé Mesgon [fig. 4]. Ce bien situé dans un méandre de la Clouère comprend des bâtiments (*domibus*) et un moulin à eau avec les pêcheries associées. Une

2. Lex 1972-1975 et 1979-1980.

3. Nouaillé-Maupertuis, cant. La Villedieu-du-Clain (Vienne), 12 km au nord-est de Château-Larcher.

portion habitée entre autres par la famille d'*Inganfredus* et *Ainarius*, et délimitée par des bornes, semble échapper à la donation⁴. Un *Ainarius*, probablement le père d'*Inganfredus* et *Ainarius*, souscrit par ailleurs l'acte juste après le donateur⁵. L'abbaye de Nouaillé, si elle dispose d'autres biens dans la vallée de la Clouère au cours du Moyen Âge, semble avoir rapidement perdu les libéralités d'Emmon.

Une décennie plus tard, en janvier 866, Goduldrade, veuve d'*Ainarius* – probablement celui qui souscrit la charte de 857 – donne à son tour à Nouaillé deux jous de terre et de pré dans la *villa* de Mesgon et des biens dans la *villa* Alexandre⁶ et dans la *villa Stranego*⁷, avec l'accord de ses fils *Ainarius* et *Rainaldus*⁸ [fig. 3]. Emmon n'apparaît pas dans la liste des souscripteurs.

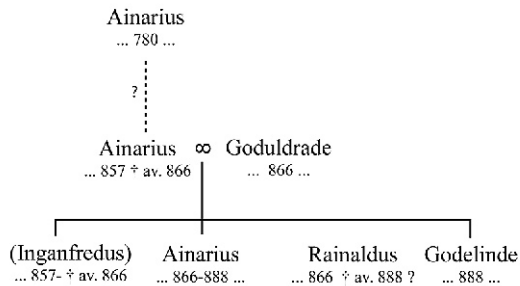


Fig. 3 - *stemma* du lignage d'*Ainarius* (780-888)
(dessin L. B.).

C'est une charte d'octobre 888 qui révèle pour la première fois l'existence d'une fortification à Mégon. À cette date⁹, Ebbon et son épouse Wisengarde pratiquent un échange de biens avec le monastère de Nouaillé. Ils concèdent à l'abbé Garin un pré à Vintray¹⁰ et le clos où habite *Ainarius*, dans la viguerie de Vivonne. Ce petit domaine se compose d'une vigne et d'un champ longés par une voie publique, totalisant 25 jugères, et de deux éléments détachés : trois jous le long de la voie saunière (*via Salinaria*)¹¹ et les pâtures

4. Nouaillé, n° 17 = CP av. 900, D003. L'acte est suivi d'une notice de tradition.

5. Ce lignage semble déjà implanté localement au VIII^e siècle, comme l'indique la présence d'un autre *Ainarius* lors d'un plaid tenu dans les bois de Marnay le 17 novembre 780 (Nouaillé, n° 3 = CP av. 900, B003).

6. Alexandre, c. de Nouaillé-Maupertuis, cant. La Villedieu-du-Clain (Vienne).

7. La *villa Stranego*, qui a échappé à l'identification, est localisée dans la viguerie de Vivonne.

8. Nouaillé, n° 18 = CP av. 900, D006. Souscrivent après Godulgarde, en notes tironiennes, *Ainarius* et *Rainaldus*, qui sont probablement ses fils.

9. Copie postérieure à 1155 dans le cartulaire de Saint-Cyprien de Poitiers (BnF lat. 10 122, f° 100r°); Saint-Cyprien, n° 400 = CP av. 900, D029. L'acte a probablement été récupéré par cette abbaye lors de la fondation du prieuré de Château-Larcher en 969 (voir *infra*).

10. C. d'Aslonnes, cant. La Villedieu-du-Clain (Vienne).

11. Il s'agit d'une des nombreuses voies de direction ouest-est qui permettaient le transit du sel de la côte atlantique vers l'intérieur des terres. Louis Rédet (Saint-Cyprien, p. 419) l'identifiait au chemin qui structure

et petits bois qu'il a acquis d'Ainarius et de sa sœur Godelinde. Le clos habité par Ainarius n'est localisé qu'à l'échelle de la viguerie mais les actes précédents invitent à le situer à Mesgon ou aux alentours. La Clouère n'est pas citée comme confront et l'absence de prairies dans le domaine exploité par *Ainarius* indique peut-être que cet ensemble foncier est situé à quelque distance du cours d'eau.

Ebbon et Wisengarde reçoivent en échange un autre alleu dans la *villa* de Mégon, composé d'un *castrum* et de deux prés établis en contrebas de cette fortification. L'un de ces prés est associé à un moulin à eau, l'autre est situé face au précédent. Ces terres, d'une superficie de 16 jugères¹², sont bordées sur trois côtés par le cours de la Clouère, le quatrième confront étant matérialisé par la porte du *castrum* et le *terminum sancti Petri*¹³. Tout en prenant garde à ne pas trop se laisser influencer par la disposition postérieure du château, cette description peut être approximativement transcrite sur un plan [fig. 1]. Léperon bordé de prairies est effectivement entouré sur trois côtés par la Clouère. Quel que soit le mode de conversion utilisé pour la jugère, la superficie indiquée (au minimum 4 ha) n'occupe pas à la totalité du méandre. Les prairies inondables correspondent aujourd'hui principalement aux parcelles situées au sud et à l'ouest du *castrum* et c'est plutôt dans cet espace, qui correspondra plus tard au pré du prieur de Château-Larcher et aux jardins du château, qu'il faut localiser les terres échangées. Le pôle principal du *castrum* était certainement déjà disposé en situation de barrage de l'isthme. C'est probablement sur cette face qu'était établie la porte signalée comme confront. Le *terminum sancti Petri* peut être identifié au patrimoine de l'église Saint-Pierre de Marnay, unique église dédiée au Prince des Apôtres dans ce secteur¹⁴, à moins qu'il ne s'agisse d'une terre de l'église cathédrale¹⁵. À la suite de cet échange, Ebbon et Wisengarde disposent sans doute d'une large portion du méandre barré, dont la superficie totale correspond à environ 13 ha.

Enfin, cette transaction montre que l'abbaye de Nouaillé possède en 888 un *castrum*, alleu dont nous ne pouvons définir l'origine. Cette défense n'est en tous cas pas mentionnée en 857 et elle constitue un exemple exceptionnellement précoce pour la région¹⁶. De rares monastères poitevins – Noirmoutier et probablement Saint-Savin-sur-Gartempe – sont

le hameau du Breuil, au sud de la commune de Château-Larcher. Ces routes du sel sont encore attestées aux environs de Vivonne par un acte de 1431 (PUISSANT 2005, p. 9).

12. La jugère (2 arpents carrés) équivaut dans l'Antiquité à 25,28 a. Ce chiffre a généralement été retenu pour le haut Moyen Âge mais il faut déjà envisager pour cette période de considérables variations géographiques (GUÉRARD 1844, t. I, p. 165-168; LONGNON 1895, t. I, p. 19-20).

13. [...] *alodem eorum in villa Mesgone, una cum ipsa castra residente, vel ipsa prata sub ipsa castra, una cum farinario ibidem adberente, una cum ipsa terra ibidem aspiciente, minus plus jugera .XVI., que adjacet, de tresque partes in circuitu fluvium Clodera, quarto vero fronte terminum sancti Petri vel porta ipsius castrae in integrum.*

14. Cet édifice est mentionné en 938-939, dans un jugement rendu par l'évêque de Poitiers Alboin en faveur de l'abbé de Saint-Cyprien et contre Abbon et son frère Ebbon, qui disputaient au monastère la moitié des dîmes de l'église de Baptesse, prétextant qu'elles revenaient à l'église de Marnay. Ce conflit montre indirectement que les deux frères ont alors la propriété de l'église de Marnay ou au moins des droits sur elle (Saint-Cyprien, n° 423 = CP 925-950, F060, notice). La paroisse de Château-Larcher étant située entre celle de Marnay et celle de Baptesse, on peut imaginer que l'ensemble de ce territoire dépendait alors au spirituel de l'église de Marnay.

15. Mais on ne connaît aucun patrimoine précoce de l'église cathédrale dans ce secteur. Sur l'église de Marnay, voir la note précédente.

16. En 936-937, le duc Guillaume Tête-d'Étoupe donne également son *castrum* de Colombiers (Vienne) à Saint-Cyprien de Poitiers mais en s'en réservant l'usufruit et en conservant une possibilité de rachat (Saint-Cyprien, n° 76 – 936-937). Ce don ne semble d'ailleurs guère avoir été durable.

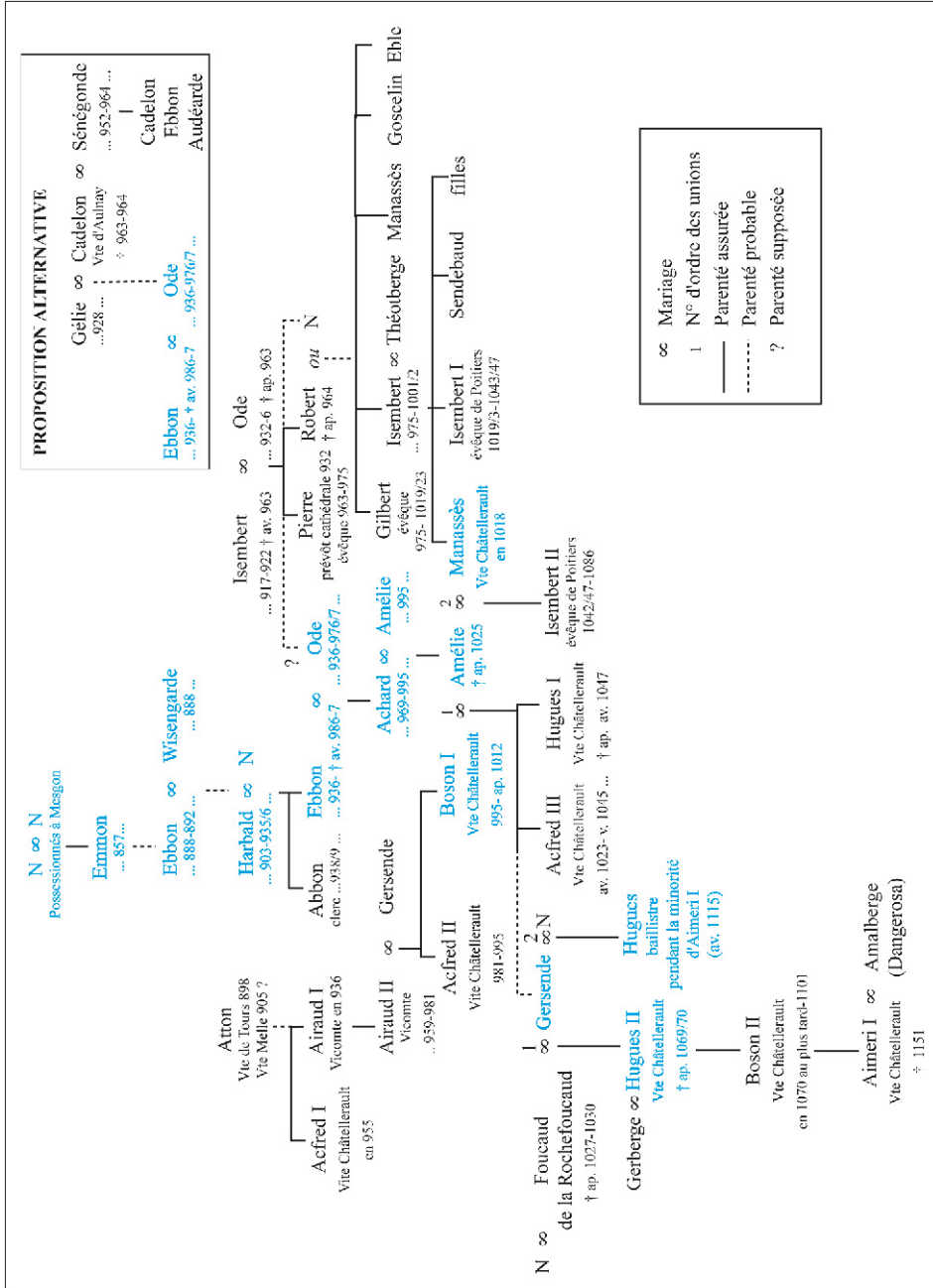


Fig. 4 – les possesseurs de Château-Larcher, les Isebertides et les vicomtes de Châtelierault (dessin L. B.).

protégés par des *castra* avant la fin du IX^e siècle, mais ces fortifications défendent uniquement le complexe monastique et apparaissent étroitement contrôlées par le pouvoir royal qui a accordé *tuitio* et immunité à ces abbayes¹⁷. On remarquera à ce propos qu'aucun pouvoir public n'intervient dans l'échange effectué entre Garin et le couple Ebbon-Wisengarde.

La quatrième pièce de ce dossier est l'acte établi en 969 pour la dotation d'un petit monastère au pied du *castrum* et sa concession à l'abbaye Saint-Cyprien de Poitiers¹⁸. Il associe les libéralités d'Ebbon, qualifié de *Pictavensium non ignobilis civis*, de son épouse Ode, de leur fils Achard, de Launon, abbé de Notre-Dame-la-Grande et archidiacre de Poitiers, et de plusieurs *milites* dépendant d'Ebbon. Nous aborderons plus loin la question des liens qui unissent les différents donateurs. La fondation de ce prieuré fort bien doté vient enrichir un monastère suburbain restauré entre 900 et 936, à l'initiative de l'évêque de Poitiers Frotier II¹⁹. Elle est souscrite par le comte de Poitou Guillaume Fier-à-Bras et son épouse Emma, par les trois vicomtes Airaud, Arbert et Cadelon, l'évêque Isembert I^{er} et l'archidiacre Gilbert et par une nombreuse assistance. Frotier II avait conservé le patrimoine de Saint-Cyprien dans la *potestas* épiscopale²⁰ mais Ebbon et Ode se méfient également des faiblesses possibles des prélats et des abbés : ils précisent que leurs libéralités ne pourront être distraites par l'action d'évêques « plus séculiers que spirituels, pour l'amour de leurs parents, ou d'abbés de Saint-Cyprien ou par crainte d'autres perfides nobles. »

La charte, conservée par une copie en forme de pancarte légèrement postérieure à 1155, présente une structure assez complexe et résulte de la juxtaposition *a posteriori* et à une date indéterminée de plusieurs donations distinctes, décomposées dans le tableau I.

Les dix-neuf premiers éléments concernent des dons effectués par Ebbon et Ode. Si la donation n° 20 est clairement attribuable à l'abbé Launon, l'information livrée par les n° 21 à 27 demeure plus confuse. L'expression *in suburbio nostri castrum* du n° 21 et 27 semble en effet se rapporter à Ebbon et Ode mais le contenu des n° 22, 23 et 25 se retrouve dans un autre acte énumérant les donations de Launon²¹. La concession de terres à *Marisius* (n° 24) est également due au couple mais elle ne semble intervenir que vers 976. L'origine du don n° 25 (*Mazonas*) demeure difficile à identifier. Les terres offertes par les lignages de *milites* occupent les n° 28-33, le n° 29 ayant été octroyé postérieurement à la fondation. Ebbon et Ode sont également à l'origine du don n° 36 (nouvelle mention du *castrum nostrum*) et peut-être des n° 34 et 35. Le n° 36, ajouté après les souscriptions, précise les confronts de la donation n° 19.

Seuls Ebbon, Ode et Achard concèdent des biens à l'intérieur du *castrum* de Mégon et à proximité de celui-ci. Leur description va nous permettre de compléter la restitution de la topographie des lieux.

Le cœur de la donation est la chapelle qu'ils ont récemment établie sous les murs de leur résidence (n° 1). Prévoyant sans doute dès l'origine son transfert à l'abbaye poitevine, ils l'ont consacrée à la Vierge et à saint Cyprien, selon une pratique que l'on semble retrouver

17. BOURGEOIS, sous presse.

18. Saint-Cyprien, n° 401; CHERRIER-LÉVÊQUE 2010, t. I, p. 106.

19. Saint-Cyprien, n° 4 (pour la dédicace de 936) mais les donations affluent à partir de 900. Ces dates extrêmes correspondent à l'épiscopat de Frotier II. Sur les prieurés de Saint-Cyprien, voir MARTINEAU 2009 (p. 33-38 pour Château-Larcher).

20. Saint-Cyprien, n° 118.

21. Saint-Cyprien, n° 403.

N°	Donateur	Toponyme latin	Localisation	Description
1	Ebbon et Ode	(Metgon)	Château-Larcher, à l'extrémité sud du <i>castrum</i>	Chapelle Notre-Dame et Saint-Cyprien, récemment bâtie
2	Id.	(Metgon)	Château-Larcher, à l'extrémité sud du <i>castrum</i>	Quatre jogs de terre <i>in circuitu nove capelle</i> , pour établir les bâtiments monastiques
3	Id.	(Metgon)	Château-Larcher, dans le <i>castrum</i>	Chapelle Notre-Dame, dans le <i>castrum</i>
4	Id.	Vallis	Vaux-en-Couhé, cant. Couhé (Vienne)	Église Notre-Dame et les biens qui en dépendent
5	Id.	Faia	Foie, c. Vaux-en-Couhé, cant. Couhé (Vienne)	Ce qu'ils possèdent (vignes, bois, une famille de <i>mancipiis</i>)
6	Id.	Villa Latronorum	Villiers-le-Roux (cant. Villefagnan, Charente)	Église Saint-Hilaire, les biens qui en dépendent et toute la <i>silva</i>
7	Id.	Vetus Madreniacus	Vieux-Marnay, c. de Marnay, cant. Vivonne (Vienne); moulin sur la Clouère	Mesnils, courtils, vergers, terres, prés, six jogs de vigne, une aire de moulin sur la Clouère; deux familles de <i>servi</i>
8	Id.	Abliaco	Ablet, c. de Marnay; moulin sur la Clouère	Maisons, courtils, vergers, terres, prés, bois, eaux courantes avec un moulin, vignes, deux familles de <i>servi</i>
9	Id.	Mesdela	Médelle, c. Marnay	Alleu avec une famille de <i>servi</i>
10	Id.	Metgon	Château-Larcher; moulins	Trois moulins à eau sur la Clouère, sous la tour Metgon
11	Id.	Batriaco	Baptresse, c. Château-Larcher	Cinq jogs de terre et de vigne
12	Id.	Vicnal	Vignault, c. de Vaux-en-Couhé, plus tard arrière-fief de Château-Larcher (Drochon 1875, p.415). Identification nouvelle	Alleu avec terres et vignes
13	Id.	Poibocino	Puybolin, c. Paizay-le-Chapt, cant. Brioux-sur-Boutonne (Deux-Sèvres)	Alleu.
14	Id.	Colniaco	Caunay, cant. Sauzé-Vaussais (Deux-Sèvres); moulins sur le mince cours d'eau présent au sud du village?	Alleu comprenant des terres, prés, vignes, moulins, bois
15	Id.	Anciaco	Anché, cant. Couhé (Vienne)	Terres, prés, vignes et bois
16	Id.	Ferreras	La Ferrière, c. Gizay, cant. La Villedieu-du-Clain (Vienne)	Ce qu'ils possèdent dans cette <i>villa</i> .
17	Id.	Asnerias	Peut-être Asnières, c. de Smarves, cant. La Villedieu-du-Clain (Vienne)	Terres, trois jogs de pré
18	Id.	In pago Alnisio	Au bord de l'Atlantique, entre La Rochelle et Yves (Charente-Maritime)	150 aires de salines ²²
19	Id.	(Metgon), Mansum Achardi	Château-Larcher	Le manse avec ses terres, bois et vignes
20	Launon (cf. Saint-Cyprien, n° 403)	Scrugelia	Écrouzilles, c. Château-Larcher	Maisons, courtils, bois, vergers, terres, vignes et une famille de <i>mancipii</i>
21	Ebbon et Ode plutôt que Launon	In suburbio castris (Metgon)	Château-Larcher	1,5 jogs de vigne et la famille de <i>servi</i> qui l'a plantée

Tableau I : localisation des biens donnés au prieuré de Château-Larcher dans l'acte n° 401 du cartulaire de Saint-Cyprien de Poitiers.

22. Soit entre 3000 et 5000 m² si on admet l'équivalence avec les mesures de l'aire à l'époque moderne (GAUTIER 1839, t. I, p. 356 et 359).

N°	Donateur	Toponyme latin	Localisation	Description
22	Launon (cf. Saint-Cyprien, n° 403)	<i>Campiliaco</i>	Allier, c. Anché, cant. Couhé (Vienne)	Alleu
23	Launon (cf. Saint-Cyprien, n° 403)	<i>Rete</i>	Traditionnellement identifié (avec l'aide de la charte de 903-904 Nouaillé n° 33) à Villaret près d'Azac, c. d'Usson-du-Poitou, cant. Gençay (Vienne), sur le très haut cours de la Clouère.	Alleu comprenant des maisons, courtils, vergers, terres, vignes, bois, prés, eaux courantes et une famille de <i>mancipii</i>
24	Ebbon et Ode (vers 976. cf. Saint-Cyprien, n° 298)	<i>Marisius</i>	Marit, c. Dissay, cant. Saint-Georges-Baillargeaux (Vienne)	Manse avec 5 jousgs de vigne
25	Launon (cf. Saint-Cyprien, n° 403)	<i>Monte Bubano</i>	Non localisé; dans la viguerie de Liniers ²³	Alleu
26	Ebbon et Ode?	<i>Mazonas</i>	Non localisé; dans la viguerie de Liniers.	Alleu comprenant des terres et vergers
27	Ebbon et Ode	<i>In suburbio castris (Metgon), Culture</i>	Château-Larcher, la Couture	Trois jousgs de terre arable
28	<i>Ayglus</i> , son épouse <i>Beia</i> et leur fils Albéric	<i>Seneberes</i>	Seigné, cant. Aulnay (Charente-Maritime)	Église Notre-Dame avec des maisons, vergers, terres cultivées et incultes, prés
29	(<i>don postérieur d'Albéric</i>)	<i>Villa Gasoni</i>	Non localisé.	Alleu comprenant des terres et prés
30	<i>Rainaldus Palestinus</i>	<i>Matriaco</i>	Mairé-l'Evescault, cant. Sauzé-Vaussais (Deux-Sèvres)	Alleu comprenant des terres, bois et prés
31	<i>Id.</i>	<i>Castaniaco</i>	Châtain, c. Blanzay, cant. Civray (Vienne)	Alleu avec des terres, prés et vignes
32	<i>Amelius</i> et son frère <i>Leterius Orbarius</i>	<i>Apibliaco</i>	Le Pouilloux, c. de Marçay (Vienne) (nouvelle identification)	Alleu comprenant des terres et un manse
33	<i>Garnaldus, consanguineus</i> d'Adrald	<i>Savelias</i>	Saveille, c. Paizay-Naudouin-Embourie, cant. Villefagnan (Charente)	Alleu comprenant des vignes, prés, bois, terres cultivées et incultes
34	Ebbon et Oda	<i>In fluvium Seviraco</i>	Sur la Sèvre niortaise, dans la viguerie de Melle. Cette viguerie ne confronte la Sèvre que vers sa source, en amont d'Exoudun (Deux-Sèvres)	Moulin avec des terres, prés et bois
35	<i>Id.</i>	<i>Colniaco, mansum de terra Campaniaco</i>	Chaunay, cant. Sauzé-Vaussais (Deux-Sèvres); Champagné-le-Sec, la commune voisine	Manse de terre
36	<i>Id.</i>	<i>Subtus castrum</i>	Château-Larcher	3 (et non 4) jousgs de terre pour établir les bâtiments du prieuré (voir n° 2)
37	<i>Id.</i>	(<i>Metgon</i>), <i>Mansum Achardi</i>	Château-Larcher	Précision des confronts du n° 19

Tableau I (*suite*) : localisation des biens donnés au prieuré de Château-Larcher dans l'acte n° 401 du cartulaire de Saint-Cyprien de Poitiers.

23. Une localité du même nom est placée vers 965 dans la viguerie de Brion (Saint-Cyprien, n° 403).



Fig. 5 - vestiges du premier état du mur gouttereau nord de l'église priorale (cl. B. Véquaud).

quelques décennies plus tard à l'occasion de l'octroi à la même abbaye par les vicomtes de Thouars de Saint-Cyprien de Bressuire²⁴. Ils prescrivent l'installation de quatre bénédictins : trois (n° 36) ou quatre (n° 2) jougs de terre situés autour de la chapelle doivent être consacrés à la construction de leurs *officinae*. On aimerait savoir – mais cela paraît plausible – si la fondation du prieuré a pour but la mise en place d'une nécropole familiale et la *memoria* du lignage.

Cette église priorale occupe l'extrémité sud du complexe castral. Il subsiste d'un premier état une fraction du mur gouttereau nord. Construit en petit appareil de rognons de silex à joints larges, il comporte une porte bouchée surmontée d'un arc à claveaux minces. Cette campagne est traditionnellement attribuée au x^e siècle²⁵ mais elle ne paraîtrait pas non plus déplacée au début du siècle suivant [fig. 5]. Dans le courant du xi^e siècle, ce mur est doublé intérieurement lors de la mise en place d'une nef charpentée à trois travées avec ou sans

24. Saint-Cyprien, n° 167 (1021-1058).

25. VÉQUAUD 1989, p. 32-33, 71 et 88; BÉVING 1997, t. I, p. 36 et t. II, p. 21.

collatéraux et aveugle sur sa face méridionale. Sa disposition est fortement transformée peu après le milieu du XII^e siècle, avec l'aménagement d'une nef à deux travées dans le volume primitif, le voûtement des bas-côtés et la construction d'un chevet en hémicycle et d'un transept à deux absidioles. L'édifice, dont le plan barlong est conditionné par la présence d'un à-pic du côté oriental, a été – depuis le milieu du XIII^e siècle au moins – intégré à la fortification, puisque sa façade est alors flanquée d'une imposante tour circulaire. Nous ne pouvons restituer comment s'effectuait désormais l'accès au large porche s'ouvrant vers le village, probablement précédé d'un fossé. La présence de ce porche fragilisant la sécurité de la fortification permet de douter que l'édifice roman ait été primitivement inclus dans le *castrum*. Tous les auteurs s'accordent pour localiser le prieuré au nord de l'église, autour du « puits d'Adam ».

Pour l'abbé Drochon, la tradition locale confirmerait cette localisation²⁶. Il est vrai que la topographie de l'éperon n'offre d'autre solution et c'est dans cette zone que nous pouvons envisager les *officinae* prévues dans le texte de 969 [fig. 1, E].

La donation d'Ebbon et Ode inclut toutefois une autre chapelle, également dédiée à Notre-Dame, mais qui s'élevait à l'intérieur même du *castrum* primitif (n° 3). Nous ne pouvons la localiser aujourd'hui.

Depuis une date inconnue et jusqu'au début du XVII^e siècle, le service de la paroisse de Château-Larcher était effectué dans un édifice également dédié à Notre-Dame [fig. 1, F] et contigu au cimetière actuel, qui abrite une lanterne des morts du XII^e siècle. Un chapiteau et un bénitier romans viennent étayer l'ancienneté de cette église²⁷. L'abbé Drochon, suivi par Joseph Salvini, proposait d'identifier cet édifice au prieuré primitif, qui aurait par la suite connu une translation vers la chapelle castrale²⁸. Yvonne Labande-Mailfert et René Crozet émettent une hypothèse divergente en considérant que la chapelle castrale serait devenue d'emblée l'église priorale²⁹. Nous pensons plus vraisemblables le maintien de l'église priorale au même emplacement et l'extension vers le sud de l'enceinte castrale. On compterait donc à Château-Larcher trois lieux de culte dédiés à la Vierge : la chapelle castrale, l'église priorale et l'église paroissiale³⁰. L'abbaye Saint-Cyprien de Poitiers effectuée à partir de sa restauration une véritable offensive sur le réseau d'édifices religieux de cette zone : elle dispose avant la fin du XI^e siècle de toutes les églises paroissiales de la basse vallée de la Clouère³¹.

Ebbon et Ode concèdent également trois moulins à eau établis en contrebas du *castrum* et sous la tour de Mégon, sur la Clouère (n° 10). L'un d'entre eux est probablement celui échangé avec l'abbé de Nouaillé en 888. Le nombre des moulins mentionnés sur les

26. DROCHON 1875, p. 129. Les parcelles non bâties en L visibles sur le plan cadastral de 1823-1824 (section B, parcelles 91-92) rappellent probablement l'empreinte de ces bâtiments adossés à l'église. Au cœur de la guerre de Cent Ans, probablement vers 1425, les moines transfèrent le prieuré en face de l'église, à l'emplacement de l'actuelle mairie. Ils échappent ainsi partiellement à l'emprise du château et de ses seigneurs (DROCHON 1875, p. 131).

27. DROCHON 1875, p. 159; GINOT 1925, p. 130; SALVINI 1951, p. 314.

28. DROCHON 1875, p. 115; SALVINI 1951, p. 313-314.

29. LABANDE-MAILFERT 1957, p. 33; CROZET 1967, p. 41-42.

30. La confirmation des églises possédées par Saint-Cyprien, consentie par l'évêque Pierre II entre 1097 et 1100, se borne à la mention des *ecclesiae de Castro Accardo* (Saint-Cyprien, n° 9).

31. Les deux églises de Vivonne, Baptesse, Château-Larcher, Gizay, Marnay, Saint-Maurice-la-Clouère, Gençay.

différents bras de la Clouère dans les sources d'époque moderne rend difficile l'identification des installations antérieures à l'an mil. Quand survient la Révolution, le prieur de Château-Larcher ne dispose plus que du moulin du Parou, en contrebas de Thorus³². Au xvi^e siècle, le châtelain possède trois moulins à farine : deux roues tournant dans la paroisse de Marnay et le moulin banal établi en contrebas du Donjon [fig. 1, G]³³. Ce dernier est installé sur un cours forcé qui traverse de part en part l'éperon et le transforme en île artificielle. Ce bief, qui a permis l'implantation d'au moins un autre moulin [fig. 1, H], pourrait partiellement correspondre à la localisation fournie par le texte de 969. Il témoignerait du lourd investissement technique consenti dès le haut Moyen Âge pour utiliser le cours de la Clouère et compléter la défense du site par un fossé de barrage en eau. Deux autres structures, tardivement documentées par les sources conservées, pourraient à la limite répondre à la localisation fournie dans la donation d'Ebbon et Ode : le moulin de Batifou [fig. 1, I] et celui de Chambon [fig. 6] mais les profondes transformations postérieures du réseau hydrographique ne facilitent guère l'enquête de terrain.

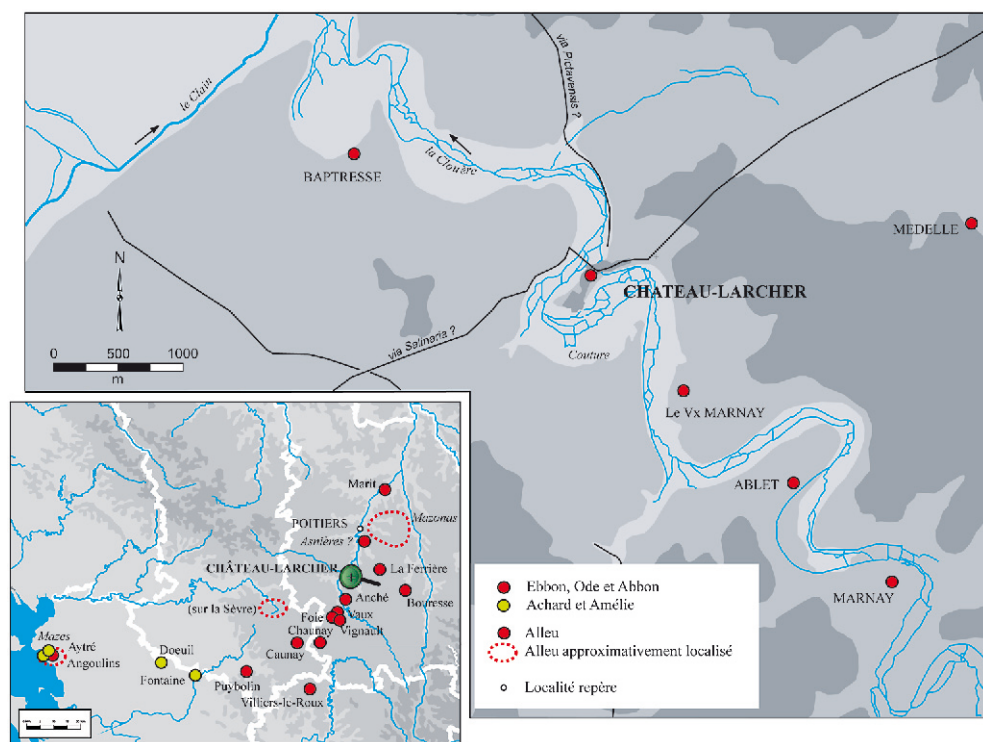


Fig. 6 – le patrimoine d'Ebbon, Ode, Abbon et Achard (dessin L. B.).

32. DROCHON 1875, p. 94.

33. Arch. départ. Vienne, Eⁿ 599, hommage rendu au roi par François de Rochechouart, 14 avril 1558. Ce moulin est également mentionné par le terrier de Vivonne établi en 1489 (Arch. départ. Vienne, Eⁿ 601).

Ces moulins tournent *subtus castrum nostrum, prope turrem que antiquitus Metgon vocatur*. Mégon désigne en 857 et 866 le territoire de la *villa*. En 888 encore, le *castrum* n'est qu'un alleu localisé par sa position *in villa Mesgone*. Le vocabulaire de la charte de 969 témoigne de plusieurs mutations du système de localisation, qui marquent la place désormais centrale occupée par l'enceinte castrale dans la description du paysage avoisinant : le *castrum* n'est plus seulement un membre de la *villa* et les autres biens sont situés *sub muro castris* (n° 1), *intus nostro castello* (n° 3), *subtus castrum* (n° 10), *prope castrum* (n° 11 pour Baptresse; n° 19 pour *Mansum Acharði*). D'autre part, le terme *suburbium*, longtemps réservé aux abords de la cité, commence au x^e siècle à désigner l'environnement d'autres ensembles fortifiés³⁴. À Château-Larcher, il est utilisé à deux reprises (n° 21 et 27) pour localiser des terres cultivées à proximité immédiate du *castrum*. Contrairement à des exemples méridionaux des ix^e-x^e siècles³⁵, le *suburbium* ne désigne pas ici une entité administrative ou même l'ensemble de l'espace contrôlé depuis le *castrum*, qui continue d'être intégré à la viguerie de Vivonne. Il ne peut être considéré ni comme un homonyme de la *vicaria castris*, ni comme un antécédent de la châtellenie. Notons toutefois que les termes localisant les lieux par rapport au *castrum* ne sont dus qu'au seul Ebbon, les autres donateurs n'utilisant pas cette description « égocentrée ». Ce type de pratique est attesté ailleurs à la même époque : après la construction d'un *castrum* autour de leur église (937-942), les chanoines de Saint-Hilaire de Poitiers utilisent cette fortification comme référence topographique plutôt que celle – traditionnelle – au *suburbium* urbain³⁶. Les chanoines de Saint-Martin de Tours font de même après 918 et créent même un nouveau *suburbium* autour du *castellum sancti Martini*³⁷. Dans les deux cas, les autres rédacteurs d'actes n'utilisent pas ces références géographiques centrées sur le *castrum*.

On note enfin la distinction faite entre la *turris que antiquitus Metgon vocatur* et le *castrum* (n° 11). Au début du xi^e siècle, le célèbre *Conventum* distingue clairement ces deux éléments dans d'autres places fortes poitevines. Ils peuvent d'ailleurs être détenus par des personnages distincts³⁸. À Château-Larcher, la forte tour marquant l'angle nord-ouest de la cour principale porte aujourd'hui le nom de Mégon mais il s'agit d'un flanquement établi au xv^e siècle et on peut se demander si sa dénomination, que l'abbé Drochon présente comme une tradition, ne résulte pas d'une étymologie savante tardivement relayée par la population. Nous ne l'avons en tous cas pas relevée dans les sources des xv^e-xvi^e siècles. Si le qualificatif de Tour Mégon était malgré tout ancien, Château-Larcher constituerait un cas exceptionnel d'évolution sémantique, caractérisé par le glissement d'un même nom de la *villa* au *castrum*, puis du *castrum* à une *turris*.

Le don n° 27 est une terre arable localisée *in Culture*. Le pont de la Couture, qui franchit l'un des bras de la Clouère au sud-est du méandre, a sans doute conservé la trace de ce microtoponyme désignant des terres arables situées sur la bordure du plateau. Ces

34. Le terme est utilisé un peu plus tôt pour l'environnement du *castrum* de Melle (Saint-Jean d'Angély, n° 245, 954-964). Un siècle plus tard, la collégiale Sainte-Croix de Loudun est implantée *juxta suburbium supra castelli* (*Gallia Christiana*, t. II, *instrum.*, col. 333 – 1062).

35. SCHNEIDER 2003 et 2008.

36. BOURGEOIS 2012.

37. GALINIÉ 1981; NOIZET 2007, p. 98-99 et 103-107.

38. *Conventum*, éd. BEECH *et al.*, l. 86, 225-29 et 290-296.

coutures, terres dominicales principalement destinées à la production céréalière, ont fait l'objet d'une synthèse récente³⁹. Enfin, les dons n° 19 et 37 concernent le Manse Achard, exploitation probablement voisine du *castrum* et abritant une famille de sept *mancipii*. Ce petit domaine est délimité par un alleu appartenant à Ebbon, une terre de Saint-Hilaire⁴⁰, une terre appartenant à Airaud⁴¹ et une voie publique.

Les libéralités d'Ebbon et Ode sont étendues en 976 ou 977 par une nouvelle donation⁴², uniquement connue par une notice rédigée au XI^e siècle (tableau II).

N°	Toponyme latin	Localisation	Description
38	<i>Culniaco</i>	Caunay, cant. Sauzé-Vaussais (79)	Alleu
39	<i>Canniaco</i>	Chaunay, cant. Couhé (86)	Alleu
40	<i>Scali (marisco)</i>	L'Échelle-Saugon, c. Aytré (17) plutôt que Salles d'Aunis ou Les Échalliers, c. d'Yves	Une saline
41	?	?	Trois <i>mancipii</i>
42	?	?	Le moulin qu'avait la moniale <i>Ermena</i>
43	<i>Subtus castrum</i>	Château-Larcher, cant. Vivonne (86)	Un moulin entre deux autres
44	<i>A porta castris</i>	Château-Larcher	L'alleu qui va de la porte du <i>castrum</i> à la voie de Poitiers et au pont

Tableau II : localisation des biens donnés au prieuré de Château-Larcher dans l'acte n° 402 du cartulaire de Saint-Cyprien de Poitiers

La concession d'un quatrième moulin accroît encore la densité des aménagements hydrauliques recensés au pied du *castrum*. Notre connaissance de l'environnement de la fortification est également complétée par la mention de la *via Pictavina* et d'un pont à l'extérieur de la porte du château⁴³. Le départ du chemin de Poitiers ne peut être situé qu'au débouché septentrional de l'éperon. Dans la direction de la cité, le seul pont qui se présente est aujourd'hui celui de la Trappe. Si c'est de ce franchissement qu'il est question, la porte serait disposée sur les faces nord ou nord-ouest du *castrum*, la voie de Poitiers correspondant à l'actuel itinéraire menant à Vivonne. Si le pont est celui qui franchit le bief coupant l'éperon, la route de Poitiers est le cheminement qui se dirige plein nord.

Après un glissement du nom de Mégon de la *villa* au *castrum*, ce toponyme s'efface rapidement au profit de celui de *Castro Acardo*/Château-Larcher, construit sur l'anthroponyme Achard, fils unique et chéri d'Ebbon et Ode. Les premières mentions de cette nouvelle dénomination proviennent hélas de notices rédigées au XII^e siècle et nous ne

39. BILLY 1998, p. 45 et carte 7 p. 56. Pour la région proche, on relève la donation d'une autre couture entourée de fossés à Chavenay c. de Vézères (Vienne) en 975 ou 976 (Saint-Cyprien, n° 101). L'habitat de Couture, c. de Vendeuve (Vienne) est attesté dès 938 (Saint-Cyprien, n° 65) et Couture d'Argenson (Deux-Sèvres) apparaît vers l'an mil dans les sources conservées (Saint-Cyprien, n° 451).

40. Saint-Hilaire de Poitiers ou plus probablement l'abbaye de Nouaillé, dont les possessions locales sont attestées par ailleurs.

41. Sur ce personnage, cf. § 2.7.

42. Saint-Cyprien, n° 402.

43. *Et alodem quod est a porta castris usque ad viam Pictavinam et usque ad pontem.*

pouvons mesurer les possibles modernisations apportées par leurs rédacteurs. Si l'on admet leur fidélité aux actes originaux, cette mutation toponymique pourrait intervenir avant le décès d'Ebbon : ce personnage est en effet qualifié de *nobilis de Castro Acardo* vers 976⁴⁴ et le monastère Sainte-Marie de Château-Larcher est mentionné en 976 ou 977⁴⁵. Il faut ensuite attendre une pancarte regroupant diverses donations des années 1060-1110⁴⁶ pour que le nom de *Castro Acardo* réapparaisse.

2. UN LIGNAGE ET SON PATRIMOINE

La généalogie des premiers possesseurs de Château-Larcher a bénéficié de travaux récents qui ont considérablement fait progresser la connaissance du petit groupe des *nobilissimi* poitevins de la fin du haut Moyen Âge. Les enquêtes d'André Debord sur les lignages du sud de la région⁴⁷ ont été enrichies pour le nord du comté par les travaux très fouillés de Jacques Duguet⁴⁸. Depuis lors, les études de Jan Hendrik Prell⁴⁹ furent étendues par Christian Settapani⁵⁰ – avec un usage parfois trop insistant des *Leitsnamen* – et, plus prudemment, par Nadine Cherrier-Lévêque⁵¹. Il subsiste toutefois de nombreuses zones d'ombre dans les généalogies très entrecroisées et partiellement lacunaires de ces familles.

2.1. Emmon

La donation d'un manse à Mégon par Emmon en août 857⁵² fournit peut-être la première occurrence poitevine du lignage. L'acte précise que ce bien lui vient de ses parents, ce qui permet de faire reculer la présence de cette famille dans la vallée de la Clouère au règne de Louis le Pieux. Un nommé Emmon souscrit l'échange entre Ebbon, Wisengarde et Nouaillé en 888 mais rien ne permet de l'identifier à l'auteur de l'acte de 857. Rien ne prouve non plus ses liens familiaux avec les possesseurs de Mégon aux générations suivantes, qui n'ont pas perpétué cet anthroponyme⁵³. La relative proximité des noms Emmon et Ebbon et le fait que des biens de la famille d'*Ainarius* soient liés à Emmon en 857 puis à Ebbon I en 888 invitent toutefois à envisager une parenté entre ces deux personnages [fig. 4]. L'anthroponyme Emmon est attesté en Poitou à partir des années 820⁵⁴.

44. Saint-Cyprien, n° 298.

45. *Ibid.*, n° 402.

46. *Ibid.*, n° 410.

47. DEBORD 1984.

48. DUGUET 1971 et 1981 (révisés en 1999).

49. PRELL 1984, 1991, 2000 et 2012.

50. SETTIPANI 2004.

51. CHERRIER-LÉVÊQUE 2010, vol. IV.

52. CP av. 900, D003.

53. Ce probable hypocoristique des noms composés avec l'élément Ermino/Irmino apparaît peu par la suite dans le Centre-Ouest (Saint-Hilaire, n° 35 – 968; CP 925-950, F051 – 936-937, sous les formes Ymmo/Imo). Il est aussi attesté dans des chartes de Conques (882) et de Beaulieu (913) (MORLET 1968, p. 85, col. A).

2.2. La génération d'Ebbon I et Wisengarde

L'acte de 888 livre les seules mentions conservées d'Ebbon et Wisengarde, sauf à identifier cet Ebbon à celui qui siège lors d'un plaid comtal d'avril 907⁵⁵, puis souscrit plusieurs chartes dans les années suivantes⁵⁶. Si l'inventaire anthroponymique de Marie-Thérèse Morlet ne fournit pas d'autre occurrence du nom Wisengarde⁵⁷, les formes hypocoristiques Ebbon/Abbon sont très communes en Poitou. Le premier comte carolingien de Poitiers porte ce nom⁵⁸, tout comme un abbé de Saint-Savin-sur-Gartempe attesté en 878⁵⁹.

2.3. La génération d'Harbald, père d'Ebbon II

Harbald est décédé entre 936 et 969, l'un des objectifs de la fondation du prieuré de Château-Larcher étant d'instituer des prières pour le repos de son âme⁶⁰. Il peut être identifié au personnage du nom d'*Arbaldus* ou *Aeribaldus* qui assiste à des plaids du comte de Poitou Ebles Manzer en mai 903 et avril 907⁶¹. Il souscrit une autre charte de ce comte en 922⁶² puis un acte de son successeur Guillaume Tête d'Etoupe établi en 934-935⁶³. Il apparaît également comme témoin à l'occasion de différentes transactions entre particuliers de 911 aux premiers jours de l'année 935⁶⁴. Harbald est attesté une dernière fois lorsque l'évêque de Tours Théotolon consacre la nouvelle abbatale de Saint-Cyprien de Poitiers, entre le 25 décembre 935 et le 15 janvier 936⁶⁵. Le nom de son épouse demeure inconnu. On notera qu'un nommé Abbon souscrit aux côtés d'Harbald la notice du plaid d'avril 907⁶⁶. Le nom d'Harbald est également porté à la génération suivante par un autre personnage dont nous ne connaissons pas la filiation mais qui est proche des ducs d'Aquitaine et des

54. Un comte *Himmoni*, fidèle de Pépin I^{er}, est cité en 828 (Pépin I et II, n° 12). Ce nom est plus tard porté par un religieux qui établit de nombreux actes pour Saint-Hilaire de Poitiers et Nouaillé entre 894 (Saint-Hilaire, n° 11) et 911-913 (Nouaillé, n° 36 et Saint-Hilaire, n° 8) et par plusieurs autres personnages.

55. Nouaillé, n° 31.

56. Nouaillé n° 36 (908-913), Nouaillé n° 35 (janvier 911), Saint-Hilaire n° 9 et Nouaillé n° 37 (mars 913).

57. MORLET 1968, p. 228.

58. CP avant 900, n° B004 et B005 (780); RICHARD 1903 (éd. 2005, t. I, p. 14-16); DEPREUX 1997, p. 68.

59. Saint-Savin, n° 2.

60. Saint-Cyprien, n° 401.

61. CP 900-925, E006 et E013, concernant respectivement Bouresse et un différend entre Isarn et le diacre Launon.

62. CP 900-925, E026.

63. CP 925-950, F037.

64. CP 900-925, E015 (911); CP 900-925, E028 (923); CP 900-925, E027 (923); CP 900-925, E031 (924); CP 925-950, F018 (929-930); CP 925-950, F037 (934-janvier 935).

65. CP 925-950, F038.

66. CP 900-925, E013.

vicomtes de Châtellerault⁶⁷. Il dénomme aussi Harbald, probable fils d'Ingelelme, *vicarius* au cours du dernier quart du x^e siècle⁶⁸.

2.4. La génération d'Ebbon II et Ode

Le 15 janvier 936 au plus tard, Ebbon II accompagne son père lors des deux dernières apparitions de celui-ci comme souscripteur de chartes poitevines⁶⁹. Il apparaît également à plusieurs reprises parmi les fidèles de Guillaume Tête d'Étoupe⁷⁰. Abbon et *Odane*, qui donnent en octobre 936 un alleu à Bouresse à l'abbé de Nouaillé, doivent probablement être identifiés au couple Ebbon et Ode⁷¹. En 938 ou 939, l'évêque de Poitiers Alboin rend un jugement concernant les dîmes de Baptresse au détriment d'Ebbon et de son frère Abbon, clerc⁷². On retrouve Ebbon comme souscripteur d'actes de donation concernant des parents et alliés, destinés aux deux monastères chers au lignage – Nouaillé et Saint-Cyprien de Poitiers – et concentrés dans la région de Château-Larcher⁷³. Mais il témoigne également dans des transactions concernant deux autres secteurs où il est possessionné : les environs d'Aulnay (Charente-Maritime)⁷⁴ et les salines d'Aunis⁷⁵. Son nom est signalé en juin 974 dans la description des confronts d'une autre saline⁷⁶. Il effectue une ultime donation vers 976⁷⁷, son fils Achard souscrivant des chartes sans son père à partir de 986-987⁷⁸.

L'épouse d'Ebbon, Ode, *ingenui generis femina*, l'accompagne en 936, 969 et 976-977. Christian Settapani propose de l'identifier à une fille d'Isembert et Oda, *nobilis mulier*, parents de l'évêque de Poitiers Pierre I^{er}⁷⁹. Selon le *stemma* reconstitué par Jacques Duguet,

67. En mars 967, il souscrit deux chartes de Saint-Hilaire de Poitiers, dont une concession de Guillaume Tête d'Étoupe (Saint-Hilaire, n° 32 et 34) puis, en juillet 969, il apparaît juste après les donateurs lors de la concession d'une terre dans la viguerie de Vivonne par le vicomte de Châtellerault Airaud II et son épouse Gersende (Saint-Hilaire, n° 37). Vers 974 et 975, il est encore présent dans deux chartes de l'abbé laïc de Saint-Hilaire, le duc Guillaume Fier-à-Bras (Saint-Hilaire, n° 41 et 42).

68. PRELL 2012, p. 94 et 133.

69. CP 925-950, F037 et F038.

70. Saint-Cyprien, n° 545 (936).

71. CP 925-950, F046.

72. Saint-Cyprien, n° 423. Vers 936, *Aboni* souscrit juste après Ebbon en tête de la liste des témoins d'une donation concernant Baptresse (Saint-Cyprien, n° 422). Abbon est également présent lors d'une donation à Liniers entre 923 et 936 (Saint-Cyprien, n° 327).

73. Donations de biens à Baptresse : Saint-Cyprien, n° 422 et n° 424, 923-936 pour Louis Rédet, mais probablement à la fin de cet intervalle si l'on suit notre chronologie (Amelius, Rainier et Bernard puis Bernard et sa femme Emma).

74. Saint-Cyprien, n° 460 (958 ou 959) puis Saint-Cyprien, n° 461 (964).

75. Nouaillé, n° 61 (957 ou 960); Saint-Jean-d'Angély, n° 402 (vers 967).

76. Saint-Jean-d'Angély, n° 380.

77. Saint-Cyprien, n° 298 (v. 976). Il souscrit encore des donations en octobre 976 ou 977 (Saint-Florent de Saumur, n° 2 et 3).

78. Saint-Cyprien, n° 417 et 508.

79. 2004, p. 268. En 964, une femme nommée Ode autorise le don de deux alleux à Vouneuil-sous-Vienne (Vienne) fait par Robert, à l'article de la mort. Robert précise que ce bien lui venait de sa mère. Aucun lien de parenté n'est signalé dans cet acte pour Saint-Hilaire de Poitiers qui permette d'identifier Ode à l'épouse du

une sœur de Pierre a probablement épousé un ancêtre de la famille Roy, pour engendrer Gilbert, évêque de Poitiers, et ses quatre frères [fig. 4]⁸⁰.

Noëlle Cherrier-Lévêque a récemment proposé une autre hypothèse en identifiant Ode de Château-Larcher au personnage qui paraît en 964 aux côtés du vicomte d'Aulnay pour confirmer à l'abbaye de Saint-Maixent deux donations en Aunis et dans le *pagus* de Brioux⁸¹. « Elle pourrait bien être une fille du vicomte d'Aulnay Cadelon I^{er} et de sa femme Sénégonde, d'autant plus qu'elle figure avant Audéarde, fille du couple, connue pour avoir épousé successivement Herbert, vicomte de Thouars, puis Arnaud Manzer, comte d'Angoulême⁸² ». Le fait qu'Audéarde se remarie après avril 976 et soit encore vivante en 1012⁸³ nous paraît introduire une grande différence d'âge entre Audéarde et la femme d'Ebbon. Toutefois, on considère généralement que Cadelon épousa en premières noces une certaine Gélie, attestée en 928⁸⁴, et qui pourrait être la mère d'Oda. Quoi qu'il en soit, l'existence de biens du couple Ebbon-Ode, de leur fils Achard et de leurs *milités* dans l'aire d'influence des vicomtes d'Aulnay semble conforter une parenté entre ces deux groupes.

La fraction du patrimoine d'Ebbon, de son frère Abbon et d'Ode, qui transparaît dans les actes conservés est dispersée autour d'un axe nord-est/sud-est qui joint l'interfluve Clain-Vienne aux environs d'Aulnay [fig. 6]. Les points extrêmes de ce nuage de points sont Marit, au nord, et Villiers-le-Roux, au sud. La possession de salines dans la région de La Rochelle participe du patrimoine de toute la noblesse régionale de l'époque. La concentration maximale de biens fonciers correspond à la vallée de la Clouère entre Vivonne et Marnay mais, même dans ce secteur qui abrite la principale résidence familiale, le couple Ebbon-Ode n'apparaît jamais comme propriétaire exclusif, d'autres alleux – en particulier des terres appartenant à des membres de lignages alliés – s'intercalant entre leurs biens-fonds.

Launon, qui consent une importante donation aux côtés d'Ebbon et Ode, est également un personnage influent, dont la carrière ecclésiastique est assez bien connue⁸⁵. Abbé de

maître du *castrum* de Mégon, mais cela demeure une possibilité (Saint-Hilaire, n° 30 et acte faux daté de 800 contenant les mêmes éléments, Arch. départ. Vienne, carton 2, chapitre de Saint-Hilaire, pièce 24bis).

80. DUGUET 1971 (1999), p. 25-26. Nous ne disposons pas d'argument définitif pour prouver ce lien familial entre les évêques Pierre I et Gilbert, mais un faisceau d'indices le rend extrêmement probable. Christian Settapani (SETTIPANI 2004, p. 268, n.) suppose, sans pouvoir étayer cette hypothèse autrement que par l'anthroponymie, qu'Oda était la sœur de Manassès, comte de Chalon, père du duc de Bourgogne Gilbert. Ces deux noms se retrouvent en effet à foison dans la descendance d'Ode.

81. Saint-Maixent, n° 29 et 30 (mai 964).

82. CHERRIER-LÉVÊQUE 2010, vol. IV, p. 1162.

83. Elle souscrit alors un acte en compagnie de son fils Raoul (Ducs de Normandie, n° 14bis). Sur cette femme, cf. BOURGEOIS 2009a, p. 393.

84. Saint-Maixent 13 = CP 925-950, F011. Le nom de Gélie peut être rapproché de celui de Geilon, abbé de Saint-Philibert avant 870 puis évêque de Langres († 889), qui fait en 868-869 des donations en Poitou, Angoumois et Saintonge à la communauté monastique qu'il intègre. Ce Geilon était le fils du comte homonyme et d'une certaine Hiltrude (CARTRON 2009, p. 80-81 et fig. 18).

85. Sur Launon et sa famille, voir CHERRIER-LÉVÊQUE 2010, vol. IV, p. 1182-1188, cartes 6 et 8, p. 1361 et 1363, tableau généalogique p. 1325 et PRELL 2012, p. 135-138. La nécropole mérovingienne d'Antigny a livré l'épithaphe de *Ferrocinctus filius Launone*, attribué à la première moitié du VII^e siècle (TREFFORT, UBERTI 2010, p. 205). C'est la première occurrence conservée du nom de Launon dans cette région. *Ferrocinctus* peut être rapproché de la vierge Ferincte, qui a laissé son nom à l'église de Lurais (Indre, cant. Tournon), propriété de la mère de l'évêque de Poitiers Frotier II (Saint-Jean-d'Angély, t. I, n° 253 [913] et Saint-Cyprien, n° 4 [935-936]), et apparaît dans l'abbatiale de Saint-Savin-sur-Gartempe à la fois sur l'inscription d'un autel de la première moitié du XI^e s. et dans les peintures murales de la crypte (FAVREAU 1976, p. 34-35).

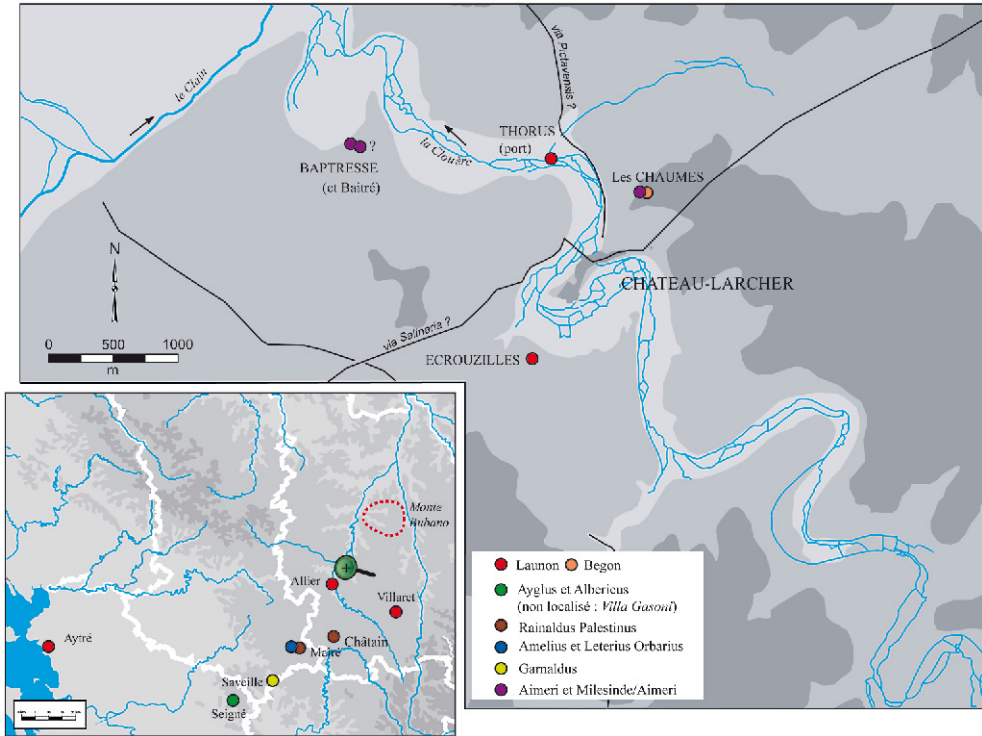


Fig. 7 – autres donateurs lors de la fondation du prieuré de Château-Larcher (dessin L. B.).

Notre-Dame-la-Grande de 934 aux années 965-970, il est archidiacre de Poitiers vers 969. Sa famille [fig. 8] est possessionnée aux portes de Château-Larcher depuis au moins une génération. En 936, ses parents Ingelric et Aldegarde donnent aux moines de Saint-Cyprien leur alleu de Thorus avec sa *casa dominica* et la moitié d'un moulin⁸⁶. Lors de la fondation du prieuré de Château-Larcher, Launon concède également des biens à Écrozilles, Allier, Villaret et, dans une charte en faveur de la même abbaye, il se sépare de ses biens sur le port de Thorus⁸⁷. Vers 952, il donne avec son frère Pierre des aires de marais salants à *Scala*, où Ebbon et son fils Achard disposent également de salines⁸⁸. Son autre frère Bégon est également signalé lors de la description des confronts d'une terre à La Chaume, dans un acte souscrit par Ebbon et Achard. C'est également à Bégon qu'Achard concède en usufruit son moulin de Dœuil en 987 ou 988⁸⁹. D'autre part, la géographie des souscriptions de

86. Saint-Cyprien, n° 414.

87. *Ibid.*, n° 404 (approximativement daté vers 965).

88. *Ibid.*, n° 403.

89. *Ibid.*, n° 508. Sur le nom de Bégon, voir PRELL 2012, p. 104.

Launon n'est pas sans liens avec celle d'Ebbon. L'abbé témoigne lors du jugement épiscopal contre Ebbon et son frère Abbon pour l'église de Baptesse⁹⁰ et souscrit après Ebbon une vente de salines au monastère de Saint-Jean d'Angély dans le marais de *Scala*, vers 967⁹¹. Enfin, il apparaît également en compagnie d'Ebbon lors de l'achat du domaine de Saleignes (Charente-Maritime) par le vicomte d'Aulnay Cadelon I^{er} et son épouse Sénégonde⁹². Séguin, neveu et successeur de Launon II à la tête de Notre-Dame-la-Grande, est un cousin (probablement par les femmes) de Gilbert I^{er}, évêque de Poitiers à partir de 975. Des liens existent donc entre le lignage de Launon (que nous dénommerons désormais les Ingelelmides) et celui des Isembertides. Le nom de son père Ingelric comprend la racine Ingel-, que l'on retrouve de génération en génération chez les Ingelelme de Morthemmer, famille qui va d'ailleurs perpétuer les noms de Launon, Seguin et Pierre⁹³.

Ce lien se noue probablement à la génération de Launon II ou à la génération précédente et on peut envisager qu'Ingelbert, qualifié de *nobilis vir* et cité jusque dans les années 970⁹⁴, soit son frère ou son cousin germain, issu d'un autre Ingelbert⁹⁵. Parmi les enfants de ce dernier, nous proposons – après Christian Settapani – de placer Garsinde, fille d'une Arsinde et épouse du vicomte de Châtelleraut Airaud II. Ce *stemma* expliquerait le cousinage entretenu par Seguin et le vicomte Acfred II.

Les autres donateurs qui accompagnent Ebbon et Ode présentent une envergure moindre, puisqu'ils sont qualifiés de *milites* d'Ebbon⁹⁶. Contrairement à Launon, le patrimoine qu'ils concèdent à Saint-Cyprien est assez éloigné de Château-Larcher et s'inscrit dans les franges méridionales du Poitou, entre la région de Civray et celle d'Aulnay [fig. 7]. Il n'empêche que ces personnages ont tous des attaches avec les maîtres du *castrum* de Mégon et que nous pouvons retrouver la trace de certains de leurs descendants parmi les vassaux de la châtellenie dans le courant du XI^e siècle.

Ayglus (n° 28) a probablement un rapport avec Agulfus, présent lors de la donation de la moitié de l'église de Baptesse à Saint-Cyprien entre 923 et 936⁹⁷. Son fils Albéric

90. CP 925-950, F060 (938-939).

91. Saint-Jean-d'Angély, n° 402.

92. Saint-Cyprien, n° 460 (958 ou 959). Il est par contre absent de la donation des mêmes biens à Saint-Cyprien en 963-964 (Saint-Cyprien, n° 461) mais ses frères Bégon et Pierre apparaissent parmi les témoins.

93. CHERRIER-LÉVÊQUE 2010, vol. IV, tableau 4, p. 1328; SETTIPANI 2004, p. 269, PRELL 2012, p. 133. C'est probablement à ce lignage qu'il convient de rattacher un autre Launon, qui apparaît entre 1039 et 1058 comme prieur de Château-Larcher.

94. Saint-Cyprien, n° 389 – 954-986 (don d'Ingelric et son épouse Arsinde souscrit, entre autres, par Arbald, Seguin et Ingelelme). En 974, le vicomte Airaud II, Ingelbert et un Ingelric souscrivent ensemble une donation à Saint-Jean-d'Angély (Saint-Jean-d'Angély, n° 95).

95. Nouaillé, n° 37 (913).

96. Il pourrait s'agir de la plus ancienne mention de *milites* dans les sources poitevines mais le caractère tardif de la copie de l'acte invite à la prudence. André Debord signale d'autres occurrences régionales précoces du terme, mais qui proviennent également de documents dont les originaux ont disparu (DEBORD 1984, p. 197). Toutefois, un *miles* du *castrum* de Saint-Hilaire de Poitiers intervient dans une charte des environs de 980 conservée à l'état d'original (Saint-Hilaire, n° 45). C'est également au cours du dernier tiers du X^e siècle que ce terme apparaît en Limousin, Quercy ou Auvergne. Il est difficile, dans le cas qui nous occupe, de suivre K. F. Werner (1985, p. 197) et J. H. Prell (2012, p. 115), pour qui le titre de *miles* est d'abord adopté par les descendants des *vassi dominici* carolingiens.

97. Saint-Cyprien, n° 422.

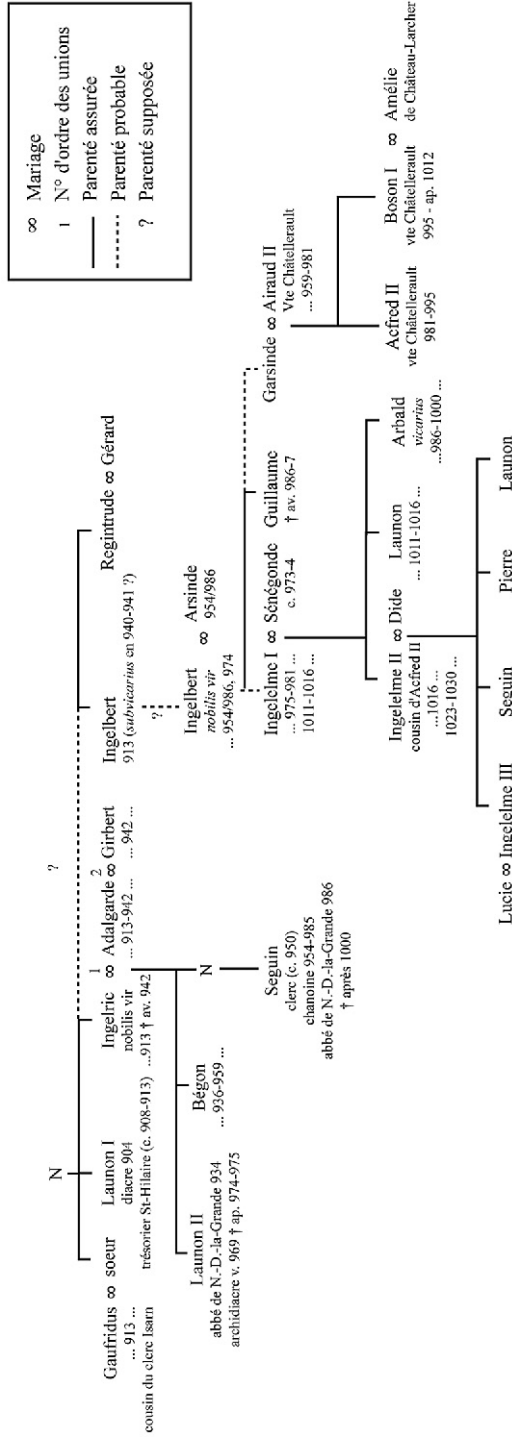


Fig. 8 – la parenté de l'abbé Launon II (dessin L. B.).

accompagne Achard quand celui-ci concède le moulin de Dœuil en usufruit⁹⁸. Ayglus peut également être identifié au personnage qui souscrit la donation d'Ebbon et Ode de 976-977 en compagnie de Garnaldus⁹⁹. Ce dernier (n° 33) est qualifié de *consanguineus Adraldus*, ce qui invite à le relier à la famille de *Prissiacus* (cf. § 2.7)¹⁰⁰. Il est également cité en tête des témoins de la donation d'Ebbon et Ode en 976-977¹⁰¹. Amelius et Leterius sont également des noms qui apparaissent à plusieurs reprises autour de Château-Larcher. Entre 923 et 936, Amelius, Rainier et Bernard donnent la moitié de l'église de Baptesse à Saint-Cyprien de Poitiers¹⁰². Le don est élargi à la même époque par Bernard et son épouse Emme, Leterius apparaissant comme témoin de l'acte¹⁰³. Un Leterius est également présent lors des deux donations d'Ebbon et Ode à l'abbaye poitevine (969 et 976-977) et à l'occasion des libéralités d'Aimeri (Baptesse, Baitré et La Chaume, 986-987) et d'Airaud de *Prissiacus* (986-999)¹⁰⁴. Dans ce dernier acte, il apparaît juste après un nommé Airaud/Adrald. Or, lorsque Achard se sépare de l'église de Dœuil à la fin du x^e siècle, la liste des témoins comprend *Adraldi, Constantii fratri sui et Letherii fratris sui*¹⁰⁵. Dans le dernier quart du xi^e siècle, un nommé Letier et sa famille possèdent la viguerie de Château-Larcher en fief du seigneur du lieu et concèdent un pré et un bourg sous le *castrum*¹⁰⁶. On peut suivre ce nom dans les archives locales jusqu'à la fin du xii^e siècle¹⁰⁷. Nous n'avons pas découvert d'autres mentions de *Rainaldus Palestinus*, qui doit probablement son surnom à un voyage en Terre Sainte.

2.5. La génération d'Achard et d'Amélie

La charte de fondation du prieuré de Château-Larcher livre la première mention conservée d'Achard, fils unique d'Ebbon II et d'Ode¹⁰⁸. Vers 974, il souscrit à la suite de son père un acte du duc Guillaume Fier-à-Bras¹⁰⁹. Ils sont également associés dans les listes de témoins de deux donations dans le Loudunais¹¹⁰ et d'une charte mal datée concernant les environs de Château-Larcher¹¹¹. Dans les années 980-990, Achard apparaît, désormais

98. *Ibid.*, n° 508 (987-988).

99. *Ibid.*, n° 402. En 957 ou 960, il apparaît déjà en compagnie de sa fille Geilie parmi les souscripteurs d'une charte de Nouaillé (n° 61).

100. Notons qu'au début du xi^e siècle, un autre Garnaud, fils d'Adalard, dispose d'une terre à Vintray (c. d'Assonnes), jouxtant celle d'Airaud de Prissay (Saint-Cyprien, n° 421, 988-1031).

101. Saint-Cyprien, n° 402. On le voit aussi souscrire une donation en Aunis en 957 ou 960 (Nouaillé, n° 61) et une autre à Vintray vers 970 (Saint-Cyprien, n° 409)

102. Saint-Cyprien, n° 422.

103. *Ibid.*, n° 424.

106. *Ibid.*, n° 417 et 416.

105. *Ibid.*, n° 507.

106. *Ibid.*, n° 410 et 38.

107. Saint-Cyprien, n° 38, 405, 410; Nouaillé n° 211 et 218.

108. Saint-Cyprien, n° 401.

109. Saint-Hilaire, n° 41.

110. Saint-Florent Saumur, n° 2 et 3.

111. Saint-Cyprien, n° 407 – 954-986.

sans son géniteur, parmi les souscripteurs de documents, souvent d'origine ducale, établis au profit de Saint-Hilaire¹¹², de Saint-Cyprien de Poitiers¹¹³ et de Nouaillé¹¹⁴. Ses propres donations viennent compléter les libéralités de ses parents envers Saint-Cyprien : en 987 ou 988, Achard dit le Grand concède un moulin à Dœuil-sur-le-Mignon, dont Bégon conserve l'usufruit¹¹⁵ puis, en mai 995, cinquante aires de marais salants à La Jarne¹¹⁶. Son épouse Amélie est attestée pour la première fois dans ce dernier acte. Elle souscrit également après *Achardus filius Ebboni* la donation de l'église et de la terre de Dœuil intervenue entre 990 et 999¹¹⁷. Une ultime donation d'Achard, uniquement connue par une brève notice, est très approximativement datée par Louis Rédet des alentours de l'an mil¹¹⁸. Nous ne pouvons donc certifier qu'Achard et Amélie soient encore vivants après 995.

Le nom d'Achard n'est pas nouveau dans la région. C'est entre autres celui du fondateur du monastère de Saint-Benoît-de-Quinçay près de Poitiers puis abbé de Jumièges à partir de 677-678¹¹⁹. Un ou plusieurs personnages dénommés Achard souscrivent également la concession à la communauté de Saint-Philibert du petit monastère de Saint-Fraigne (Charente) en 868¹²⁰, une donation du comte Gauzbert à Saint-Hilaire de Poitiers en avril 878¹²¹ et une libéralité d'Ebles Manzer à Saint-Martin de Tours en 891¹²². L'anthroponyme *Amelius/Amelia* est également présent dans la région avant le milieu du IX^e siècle. Les occurrences de ce *cognomen* d'origine grecque au cours du haut Moyen Âge concernent principalement le sud de la France¹²³. Un homme de ce nom vend au comte de Limoges Roger des terrains avoisinant l'emplacement du monastère de Charroux lors de la fondation de celui-ci¹²⁴, un homonyme apparaît dans l'entourage familial de l'évêque de Poitiers Ebroïn au début du IX^e siècle¹²⁵; un enfant de ce nom est enterré en 874 à Saint-Hilaire de Poitiers¹²⁶ et, en janvier 911, un *Amelius* souscrit la donation d'Adeleme dans la *villa*

112. Saint-Hilaire, 45 – vers 980; n° 46 – 985 et peut-être les n° 48 – 989; n° 51 – 990; n° 54 – 988-996; n° 60 – 997. Nous ne sommes pas certain que l'Achardus qui souscrit des chartes pour Saint-Hilaire concernant surtout les abords du *castrum* de cette collégiale en 988-996 (Saint-Hilaire, n° 54) et vers 997 (Saint-Hilaire, n° 60) soit bien Achard de Château-Larcher. Il pourrait plutôt s'agir du personnage qui a laissé son nom au Pont-Achard de Poitiers (mentionné pour la première fois en 1017 : Saint-Hilaire, n° 73). Le doute est également permis pour les actes Saint-Hilaire n° 48, 51, 54, 60 et 61.

113. Saint-Cyprien, n° 417 – 986 ou 987; n° 194 – 987-990; n° 416 – 986-995; n° 514 – 986-999.

114. Nouaillé, n° 73 – 989; n° 74 – 989 ou 993.

115. Cant. de Loulay, Charente-Maritime : Saint-Cyprien, n° 508.

116. Cant. de La Jarrie, Charente-Maritime : Saint-Cyprien, n° 521.

117. Saint-Cyprien, n° 507.

118. Saint-Cyprien, n° 465 : terres à Fontaine, c. de Saint-Séverin-sur-Boutonne, cant. Loulay, Charente-Maritime.

119. BOURGEOIS 2009b, p. 17.

120. CP av. 900, D007.

121. CP av. 900, D019 = Saint-Hilaire, n° 8, p. 11-12.

122. CP av. 900, D032.

123. MORLET 1972, p. 18.

124. CP av. 900, B006 (782, 18 mai – acte interpolé).

125. OEXLE 1969, p. 170.

126. CIFM I/1, n° 83.

Alexandre (Nouaillé, Vienne)¹²⁷. Ce nom est également porté en 907, 926 et 927 par un fidèle du comte de Poitou¹²⁸. Entre 923 et 936, Amelius, Rainier et Bernard – dont nous ne connaissons pas les liens de parenté – donnent la moitié de l'église de Baptesse à Saint-Cyprien de Poitiers¹²⁹. Nous avons vu un Amelius, probablement lié au précédent, apparaître parmi les *milités* d'Ebbon en 969. Enfin, le prénom Amélie se rencontre plus tard dans le lignage des Ingelelmides¹³⁰ et dans la famille vicomtale d'Aulnay¹³¹.

Les donations consenties par Achard et Amélie à Saint-Cyprien de Poitiers [fig. 6] sont beaucoup plus modestes que celles de la génération précédente et elles se limitent à des possessions géographiquement marginales, dans l'actuel département de Charente-Maritime. Parmi ces biens, le domaine de Dœuil-sur-le-Mignon présente toutefois un intérêt économique particulier : il apparaît postérieurement comme une halte lors du transport du sel de l'abbaye vers l'intérieur des terres¹³². La place des ancêtres d'Achard dans les circuits d'approvisionnement en sel, déjà documentée par la possession de nombreuses salines et d'une résidence principale située en bordure d'une *via salinaria*, semble donc se confirmer.

2.6. La descendance d'Achard et Amélie

Amélie ne semble pas avoir donné de fils à Achard et la succession du couple a posé problème jusqu'à ce qu'elle soit reconstituée par Jacques Duguet, dont nous résumons ici l'argumentaire [fig. 4]¹³³. De nombreux indices montrent que les biens du couple ont été transmis aux vicomtes de Châtelleraut, le vicomte Boson I († après novembre 1012) ayant épousé une Amélie, très probablement la fille d'Achard et Amélie. À la mort du vicomte, son fils aîné, Acfred, est encore mineur. Amélie se serait alors remariée avec Manassès, frère de l'évêque de Poitiers Isembert I et le couple va donner naissance au futur évêque Isembert II. Manassès a été vicomte de Châtelleraut en qualité de vitric des fils de Boson et il apparaît à ce titre en 1018 et au début des années 1020. Le premier acte souscrit par Acfred en qualité de vicomte est antérieur à 1023¹³⁴, ce qui fournit un *terminus ante quem* pour la charge vicomtale temporaire de Manassès.

Le vicomte Acfred III et son frère Hugues I souscrivent vers 1045 une donation sur le territoire de Marnay¹³⁵. Après leur mort, c'est leur neveu Hugues II qui agit en qualité de

127. Nouaillé, n° 35 = CP 900-925, E015. Un demi-siècle auparavant, la famille d'Ainarius de Château-Larcher disposait également de biens dans cette *villa* : CP av. 900, D006.

128. J. H. Prell (1991, p. 237-240 et 2012, p. 146-147) a étudié ces Amelius du x^e siècle.

129. Saint-Cyprien, n° 422. Ebbon et son frère Abbon souscrivent l'acte. Bernard et sa femme Emme donnent à la même époque leurs terres de Baptesse sous réserve d'usufruit, ce dont témoigne Ebbon (Saint-Cyprien, n° 424).

130. Jourdain I, prévôt de Château-Larcher († av. 1116), épousa ainsi Amélie, fille de Samuel le Riche de Morthemmer (Saint-Cyprien, n° 410).

131. Cadelon III (vicomte après 1003, mort entre 1020 et 1030) épousa en effet une Amélie (Saint-Jean-d'Angély, n° 130 – vers 1012).

132. MARTINEAU 2009, p. 138.

133. DUGUET 1981, revu en 1999 (nous utilisons cette dernière version).

134. CHAUVIN, PON 2001, P. J. n° 4, p. 214-220 (après 1016-1019 – av. 1023).

135. Saint-Cyprien, n° 413.

maître de Château-Larcher, seigneurie qu'il ne peut avoir reçue que de sa mère Gersende, fille d'Amélie et épouse en premières noces de Foucaud de la Roche¹³⁶. Il dispose d'un prévôt de Château-Larcher¹³⁷ et souscrit la donation d'un pré sous les murs de ce *castrum*¹³⁸. Lorsque Boson de *Prisciaco* (cf. § 2.7) donne aux moines de Saint-Cyprien le droit de sépulture qu'il détient dans l'église de Marnay, il obtient également l'accord du « vicomte de Châtellerauld, de qui était le fief »¹³⁹. Entre 1091 et 1115, Hugues, demi-frère d'Hugues II, est qualifié de *Castri Achardi vicecomes*, dénomination qui éclaire sa qualité de vicomte de Châtellerauld et de seigneur de Château-Larcher pendant la minorité d'Aimeri I¹⁴⁰. À la génération de ce dernier, la châtellenie de Château-Larcher passe aux Lusignan dans des conditions mal connues¹⁴¹. En témoigne par exemple le fait que des terres à Baitré et Marçay soient tenues des Lusignan lors d'une donation effectuée entre 1147 et 1182 et à laquelle souscrivent pour la première fois des membres des milices castrales de Lusignan et de Vivonne, présents aux côtés de chevaliers de Château-Larcher¹⁴². C'est également à partir de cette époque que des prévôts issus de familles extérieures à la châtellenie assurent la garde de la forteresse¹⁴³.

2.7. L'origine du lignage de *Prissiacus*

Adraldus de Prissiaco, présent parmi les témoins de la fondation du prieuré de Château-Larcher en 969, est le premier personnage connu de cette branche et l'un des plus anciens exemples régionaux d'adoption du double nom [fig. 9]. Le *mansum Achardi* concédé par Ebbon confronte d'un côté une *terra Airaldi*. Entre 981 et 995, Airaud de *Prisciaco* (le précédant ou son fils) consent aux moines de Saint-Cyprien une importante donation qui comprend des terres dans les vigueries de Savigné et Gençay et dans le *pagus* de Melle mais surtout des possessions dispersés dans l'aire d'influence des maîtres de Château-Larcher : biens dans les *villae* de Marnay et Vintray (c. d'Aslonnes), église de Champagné-le-Sec¹⁴⁴. La donation est souscrite par Airaud et son frère Arbert. Le vicomte de Châtellerauld Acfred I et son frère Boson constituent les premiers témoins. Trois Adrald/Airaud – dont Airaud d'Écrouzilles – sont également présents, ainsi qu'Achard (de Château-Larcher). Adrald et Arbert souscrivent aussi dans la dernière décennie du x^e siècle la donation du

136. En 1059 et dans les années qui suivent, le vicomte de Châtellerauld Boson II et deux fils de Gersende et de Foucaud de la Roche donnent à Saint-Florent de Saumur des droits et biens fonciers à Couture d'Argenson (Deux-Sèvres) (Saint-Florent Saumur, n° 73, 74, 75 et 78). Ces biens, situés dans l'aire d'influence des vicomtes d'Aulnay, proviennent très vraisemblablement du patrimoine des Château-Larcher.

137. Saint-Hilaire, n° 80.

138. Saint-Cyprien, n° 410.

139. *Ibid.*

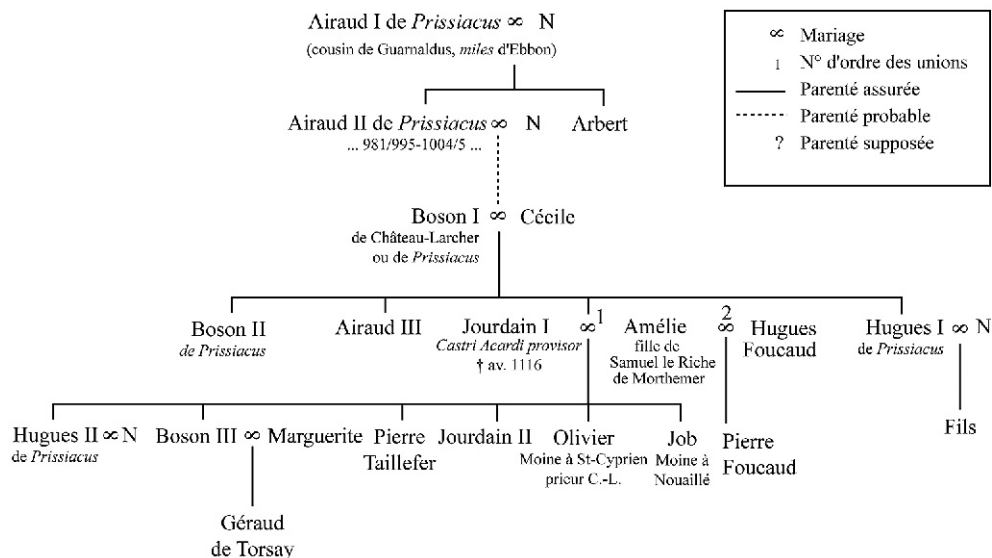
140. Nouaillé, n° 168.

141. DUGUET 1981 (1999), p. 18.

142. Nouaillé, n° 211. Il faut toutefois attendre 1196 pour qu'Hugues IX le Brun soit nommé désigné comme seigneur de Château-Larcher (Montierneuf, n° 108).

143. *Gauterius de Born, Castri Acardi prepositus* entre 1147 et 1182; *Hugo Pictavinus, preposito Castri Achardi*, en 1199 et 1200, dans une donation confirmée par Hugues IX de Lusignan (Nouaillé, n° 226 et 228).

144. Saint-Cyprien, n° 416, date corrigée. Voir aussi Saint-Cyprien, n° 421 (988-1031).

Fig. 9 – le lignage de *Prissiacus* (dessin L. B.).

domaine de Dœuil consentie par Achard aux moines de Saint-Cyprien¹⁴⁵. On retrouve encore Adrald/Airaud parmi les signataires d'une donation à Baptesse et Baitré entre 1004 et 1005¹⁴⁶ et une *terra Airaudi de Prisciaco* est mentionnée comme confront à Vintray à l'époque de Robert le Pieux¹⁴⁷. Par leur nom et leur réseau de relations, les personnages dénommés Adrald/Airaud de *Prisciaco* apparaissent donc proches à la fois des premiers vicomtes de Châtellerault et d'Achard, mais ils sont largement possessionnés dans la région de Château-Larcher et non dans celle de Châtellerault [fig. 10]. Une génération avant le mariage qui va unir Amélie de Château-Larcher au vicomte Boson I, il existe donc déjà des liens entre les deux lignages. La consanguinité signalée en 990 entre Acfred II, fils d'Airaud II et Gersende, et Ingeleme de Morthemmer¹⁴⁸ fournit un indice : Garsinde pourrait être une sœur d'Ingeleme I¹⁴⁹. De plus, sa mère, épouse d'Ingelbert, se nommait Arsinde [fig. 8]¹⁵⁰. La présence à Château-Larcher du lignage de *Prissiacus* pourrait donc s'expliquer

145. *Ibid.*, n° 507. Un autre Airaud d'Écrouzilles, peut-être le fils du précédent, souscrit une donation entre 1031 et 1046, à la suite des membres de la famille vicomtale de Châtellerault (Saint-Cyprien, n° 253).

146. Saint-Cyprien, n° 425.

147. *Ibid.*, n° 421. L'acte n° 405 du cartulaire de Saint-Cyprien (Béroutte, c. de Marnay), également souscrit par un *Adraldi de Prisciaco*, pose problème. D'une forme qui rappelle plutôt le x^e siècle ou les premières années du xi^e siècle, il fait apparaître un *Hugo vicecomes* qui peut être identifié à Hugues I ou à Hugues II de Châtellerault et ne peut donc être antérieur à 1046/1047 et postérieur à 1070.

148. Saint-Cyprien, n° 441 : *S. Acfredi vicecomitis. S. Bosoni fratri sui. S. Ingelelmi consanguinei sui.*

149. SETTIPANI 2004, tableau de filiation p. 266.

150. Saint-Cyprien, n° 389 (954-986). L'épouse du vicomte d'Aulnay Cadelon II porte également ce nom.

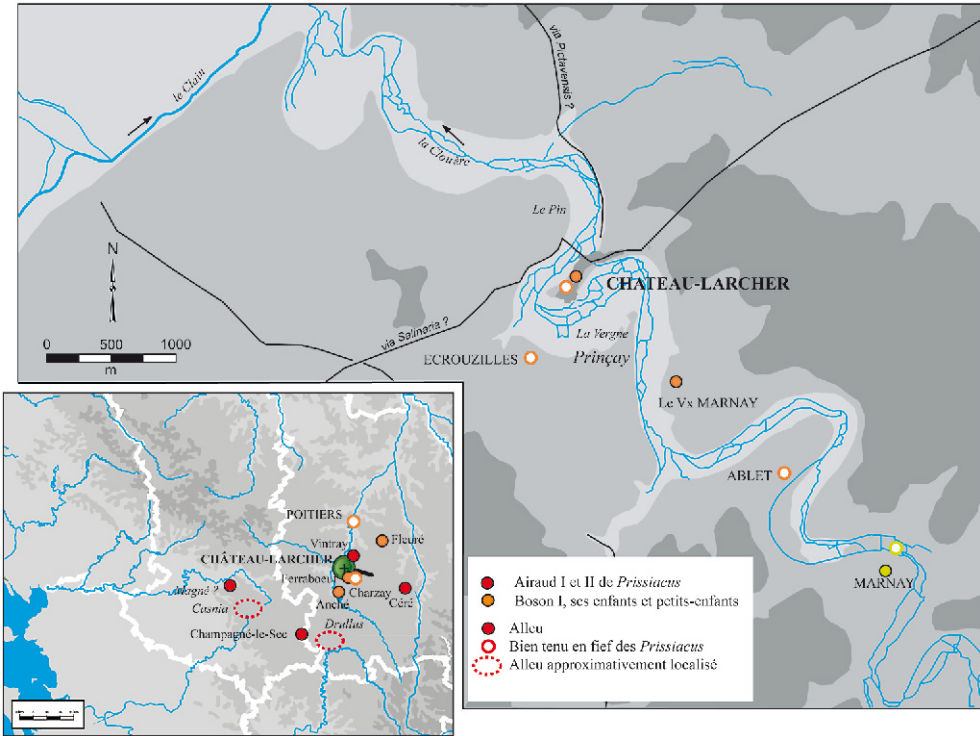


Fig. 10 - le patrimoine du lignage de *Prissiacus* (dessin L. B.).

par une filiation associant les vicomtes de Châtelleraut au lignage des Ingelelmides, auquel se relie Launon et Bégon, largement possessionnés autour de Château-Larcher. La filiation châtelleraudaise d'Airaud de *Prissiacus* se confirme encore dans la seconde moitié du XI^e siècle par l'anthroponymie adoptée par cette famille, qui perpétue les noms d'Airaud et de Boson. Elle semble assurer à certaines périodes la prévôté de Château-Larcher, comme en témoigne le titre de *provisor* porté par Jourdain I⁵¹, mais perd cette charge après la prise de contrôle de la forteresse par les Lusignan.

Il est douteux que *Prissiacus* puisse être identifié à Prinçay, écart de la commune d'Availles-en-Châtelleraut (Vienne). Le lignage qui nous intéresse n'est pas possessionné dans cette *villa*, où apparaît une famille à l'anthroponymie très différente¹⁵². Jacques Duguet évoque un autre *Prissiacus* signalé juste après Moisseau (c. d'Anché, Vienne) dans un état de cens et rentes dus à la collégiale Saint-Hilaire de Poitiers et rédigé vers 1080¹⁵³. Or,

151. Saint-Cyprien, n° 410.

152. En particulier les frères Aimeri et Samuel (Saint-Cyprien, n° 256 – vers 1020 – et n° 257 – 988-1031).

153. DUGUET 1981 (1999), p. 7; Saint-Hilaire, n° 95.

les documents du xvii^e siècle concernant la châtelainie de Château-Larcher mentionnent à plusieurs reprises un lieu-dit Prinçay, situé sur le plateau, un peu au sud du *castrum* [fig. 6]¹⁵⁴. Ce site ne serait pas le seul à marquer la dispersion de la milice castrale de Château-Larcher en périphérie du village puisque les habitats du Pin et de La Vergne rappellent la présence d'autres demeures de lignages aristocratiques attestés dès la seconde moitié du xi^e siècle.

CONCLUSIONS

Jan Hendrik Prell¹⁵⁵ puis Christian Settipani¹⁵⁶ ont proposé, pour des motifs d'ordre onomastique, de rattacher les premiers possesseurs laïcs du *castrum* de Château-Larcher et le lignage des Launon-Ingelme à une famille d'origine bavaroise, dont sont issus l'évêque d'Auxerre Engelme et ses neveux Ebbon et Herbaud¹⁵⁷. Ces trois prélats se succédèrent entre 812 et 859 sur le siège épiscopal [fig. 11]. La coïncidence des noms est en effet troublante mais elle pose malgré tout un certain nombre de questions qui demeurent irrésolues. Si nous admettons l'existence d'un lien familial entre Harbald et les trois générations précédemment attestées à Mégon – les parents d'Emmon, Emmon et Ebbon I –, l'implantation de ce lignage en Poitou remonterait au moins au règne de Louis le Pieux. Cette chronologie rend possible une filiation avec des collatéraux des trois évêques d'Auxerre. Ces personnages sont issus d'un des six «princes» bavarois auxquels Pépin le Bref octroya une part du temporel épiscopal d'Auxerre pour s'attacher des aristocrates de cette région mais probablement aussi pour les impliquer dans sa conquête de l'Aquitaine¹⁵⁸. L'implantation de

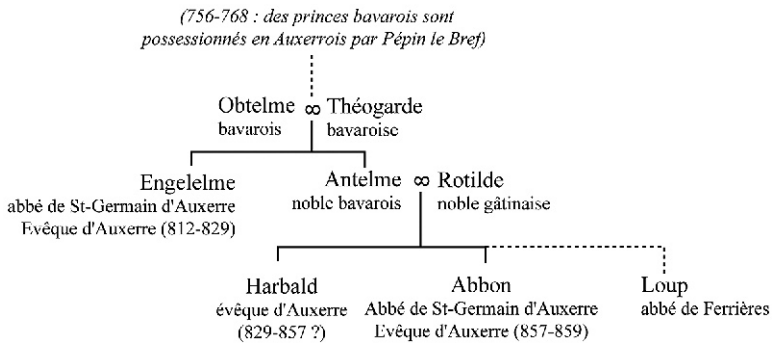


Fig. 11 – les évêques d'Auxerre d'origine bavaroise, d'après les *Gesta pontificum Autissiodorentium* (dessin L. B.).

154. DROCHON 1875, p. 529 et 531.

155. PRELL 2012, p. 115.

156. SETTIPANI 2004, p. 266-267 et tableau de filiation p. 269.

157. *Gesta pontificum autissiodorentium*, éd. M. SOT, t. I, c. 35-37 (p. 142-155).

158. Sur la présence des Bavarois à Auxerre à partir de l'évêque d'Aidulf (756-771), voir le § 32 des *Gesta* (p. 136-137). Sur les concessions de Pépin le Bref, cf. également SASSIER 1991, p. 24-25 et DEPREUX 2006, p. 228.

membres d'un de ces lignages dans l'Ouest après 768 n'a donc rien d'impossible. Parmi les anthroponymes qu'il utilise, seul celui d'Achard est représenté par des occurrences poitevines antérieures à cette date¹⁵⁹.

Quoi qu'il en soit et bien qu'il reste impossible de dresser une généalogie détaillée, de nombreux liens matrimoniaux relient les premiers possesseurs de Château-Larcher au lignage des Ingelelmides, souche des seigneurs de Lussac puis de Morthermer, à celui des Isembertides, aux vicomtes de Châtellerauld et aux vicomtes d'Aulnay. Si le lignage de Château-Larcher «tombe en quenouille» dès le début du xi^e siècle, les descendants d'Ingeletric et d'Isembert, auxquels il faut adjoindre les premiers Lusignan¹⁶⁰, furent les fondateurs ou les détenteurs d'une part importante des *castra* bâtis au sud-est de Poitiers avant les années 1020 [fig. 12].

Château-Larcher doit d'ailleurs être placé en exergue de cette série, par son établissement dès la seconde moitié du ix^e siècle et par le fait qu'il ne fut pas l'œuvre de ses premiers possesseurs laïcs. Les *castra* des branches alliées sont en effet postérieurs de plus d'un siècle. Pour les Isembertides, on peine à démêler la part des fortifications implantées sur des alleux familiaux et celle des réalisations s'élevant sur des terres épiscopales, des prélats issus de cette famille s'étant succédé sur le siège de Poitiers pendant près d'un siècle. Le *castrum* de Chauvigny est signalé entre 992 et 1014 et pourrait être l'œuvre de l'évêque Gilbert¹⁶¹. Le même personnage reçut du comte de Poitou le château de Vivonne, dont il concéda la tour à Joscelin, oncle d'Hugues IV de Lusignan¹⁶². Lussac, *villa* attestée dès 780¹⁶³, possède déjà vers l'an mil une église et un port¹⁶⁴. C'est également à cette époque qu'émerge le château¹⁶⁵. Au milieu du xi^e siècle, il est tenu au moins partiellement par Ingelelme IV (de Morthermer), probablement des comtes de la Marche¹⁶⁶. Effet de source peut-être, le *castrum* éponyme des Morthermer n'apparaît pas dans la documentation conservée avant le milieu du xi^e siècle et il faut se demander si Lussac ne fut pas la résidence primitive de ce lignage¹⁶⁷. La mention d'une *vicaria castris* entre 986 et 999¹⁶⁸ atteste l'existence du château de Gençay, détruit par Audebert de la Marche entre 994 et 997. Reconstitue peu

159. Sur les occurrences précoces des anthroponymes du lignage de Château-Larcher, voir les notices fournies *supra*. La racine Ingele- est attestée dans l'onomastique poitevine en 783 et en 837 : un *Ingelelmarus* souscrit le testament du comte de Limoges Roger en 783 (CP avant 900, B006) et un *Ingelelarius* effectue en 837 un échange de terres avec l'abbé de Nouaillé (CP av. 900, C019). Seul le nom Harbald ne trouve pas de correspondances locales précoces.

160. Sur l'origine des Lusignan, voir en dernier lieu DAMON 2006.

161. Nouaillé, n° 78.

162. *Conventum*, I, 83-91, éd. BEECH *et al.*, p. 127; CHERRIER-LÉVÊQUE 2010, t. IV, p. 1194-1197; PUISSANT 2005.

163. Nouaillé, n° 4.

164. Nouaillé 69 – 981 ou 985 et n° 82-83 – 992-1014.

165. Nouaillé 84 – 993-1014.

166. Nouaillé, n° 115 (1040-1078) : les Ingelelmides astreignent les habitants de Mazerolles à des corvées *ad castrum Luciacum*; Nouaillé n° 177 (1091-1115) : ils impliquent les *barones de Luciago* comme cautions d'un engagement.

167. Saint-Florent Saumur, n° 71 (*Ingelelmus de Mortuo Mare*, 1043-1054); Nouaillé, n° 148 (*Goscelinus de Mortemaro*, 1078); Montierneuf, n° 10 (*Engelme de Mortemara*, 1081); Saint-Cyprien, n° 371 (*in prospectu castris Mortemaris*, vers 1090); Saint-Cyprien, n° 9 (*castellania Mortemari*, 1097-1100).

168. Saint-Cyprien, n° 416 (entre 986 et 999).

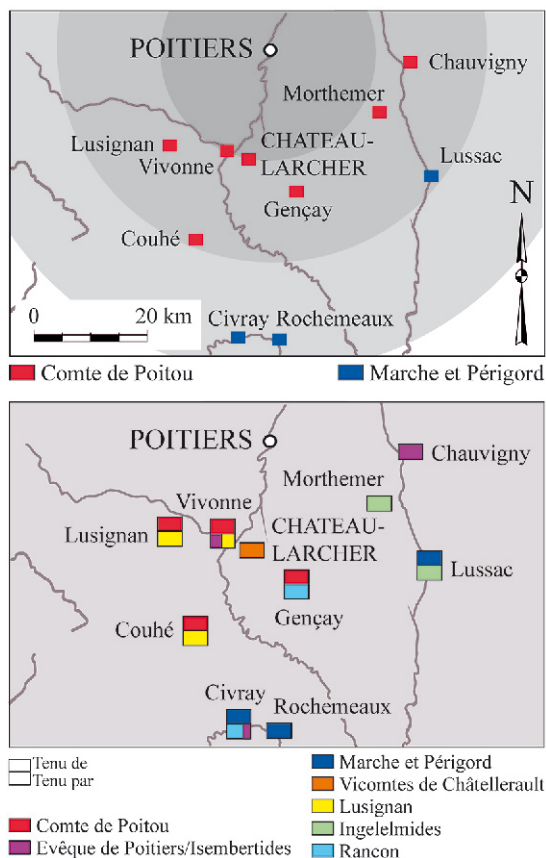


Fig. 12 – les *castra* majeurs au sud de Poitiers (début du XI^e siècle) (dessin L. B.).

après par le duc Guillaume le Grand et donné en garde à Aimeri de Rancon¹⁶⁹, il participe du dispositif défensif établi contre les remuants Marchois. C'est aussi contre un château marchois, celui de Civray¹⁷⁰, usurpé par le même Aimeri de Rancon, que le duc commença l'édification – pour Hugues IV de Lusignan – du *castrum* de Couhé¹⁷¹.

Pour cette période et cette région, l'opposition classique entre «château public» et «château privé» nous paraît témoigner d'un juridisme excessif. Elle remonte aussi à un temps où l'on différenciait plus fortement qu'aujourd'hui une organisation administrative

169. Adémar de Chabannes, III, 34, éd. BOURGAIN *et al.*, p. 156.

170. *Conventum*, l. 92 suiv., éd. BEECH *et al.*, p. 128. Mention d'une *vicaria (castrum)* de Civray entre 990 et 1020 (Saint-Cyprien, n° 454) et entre 1010 et 1014 (Saint-Étienne de Limoges, n° 9).

171. Nouaillé n° 107 (1025) et *Conventum*, l. 116-117, éd. BEECH *et al.*, p. 129.

carolingienne considérée comme rigoureuse à un âge féodal «privatisant» terres et droits publics. Jusqu'au début du XI^e siècle, les châteaux sont exclusivement construits et/ou tenus par quelques lignages de *nobilissimi* dominant la population régionale, qu'ils aient ou non accédé à des charges «publiques» (évêque, comte, vicomte, abbé d'un grand monastère, etc.). Si l'on étudie globalement l'action de ces quelques familles dominantes et inextricablement liées, il ne paraît guère opératoire d'opposer fortement un cas comme Château-Larcher à des fortifications mises en place par le comte ou l'évêque¹⁷².

Le substrat et le destin des châteaux majeurs précoces sont également assez variés. Certains viennent relayer des sites publics antérieurs, directement, comme à Vivonne, chef-lieu de viguerie dès 857¹⁷³, ou indirectement, par translation vers un éperon proche d'un important site du haut Moyen Âge¹⁷⁴ comme à Chauvigny, Civray et Morthemmer. Ce type de filiation n'est pas perceptible pour Gençay et Couhé, qui vont seulement participer à l'abolition des vigueries préexistantes d'Usson, Brion, Blanzay et Caunay. Seul Château-Larcher ne semble guère jouer de rôle dans cette recomposition de la carte des pouvoirs à l'aube du second millénaire.

La capacité de ces places fortes à agréger autour d'elles une population apparaît également très variable¹⁷⁵. L'énorme effort d'infrastructure consenti par les évêques Gilbert et Isembert I à Chauvigny¹⁷⁶ est plus modestement observable dans la plupart des autres sites. Au sein de ce lot, les *castra* alleutiers de Château-Larcher et Morthemmer connaîtront un développement plus médiocre. Tenus par des familles d'ascendance illustre mais qui ne disposent aux alentours de l'an mil ni de la légitimité que procure sans doute encore le contrôle d'un ancien lieu public, ni des sites les mieux adaptés à un développement urbain, ni des charges – épiscopale ou vicomtale – qui leur donneraient un poids politique et économique plus ample, ces *castra* furent rapidement dépassés par des agglomérations plus dynamiques.

SOURCES MANUSCRITES

Archives départementales de la Vienne

Eⁿ 599 : seigneurie de Château-Larcher (1379-1704).

Eⁿ 601 : terrier de Vivonne, 1489.

4 P 637-642 : plan cadastral de Château-Larcher, 1823-1824.

4 P 991-998 : plan cadastral de Marnay, 1823-1824.

DRAC Poitou-Charentes, Service régional de l'archéologie

Rapports de fouilles de Jérôme Lex, 1972-1975 et 1979-1980.

172. Pour atténuer cette artificielle opposition public/privé, il faudrait aussi s'inspirer des travaux concernant l'anthropologie de la propriété, qui livrent de nombreux exemples de sociétés dans lesquelles le pouvoir public et la propriété des puissants tendent à première vue à se confondre (voir par exemple GLUCKMAN 1965 et 1969; MAIR 1977).

173. Nouaillé, n° 17.

174. Respectivement Saint-Pierre-les-Églises, c. de Chauvigny, Savigné et Civaux.

175. BOURGEOIS, REMY 2012.

176. En particulier Saint-Cyprien, n° 210 (1019-1027).

SOURCES ÉDITÉES

- Adémar de Chabannes : *Ademari Cabanensis Chronicon*, éd. P. BOURGAIN, R. LANDES et G. PON, Turnhout, Brepols, 1999 (*Corpus christianorum, continuatio medievalis*, CXXIX); trad. Y. Chauvin et G. Pon, *Adémar de Chabannes : Chronique*. Turnhout, Brepols, 2003 (Miroir du Moyen Âge).
- CIFM I/1 : FAVREAU R., MICHAUD J. éd., *Corpus des inscriptions de la France médiévale, I : Poitou-Charentes, 1 : Poitiers*, Poitiers, 1874.
- Conventum : Le conventum (vers 1030), un précurseur aquitain des premières épopées*, éd. et trad. G. BEECH, Y. CHAUVIN et G. PON, Genève, Droz, 1995.
- CP avant 900 : *Chartes poitevines antérieures à 900*, éd. E. CARPENTIER *et al.*, 2 vol., Poitiers, CESC.M, 1989.
- CP 900-925 : *Chartes poitevines, 920-925 : textes et indices*, éd. E. CARPENTIER *et al.*, Poitiers, CESC.M, 1995.
- CP 925-950 : *Chartes poitevines, 925-950 : textes et indices*, éd. E. CARPENTIER *et al.*, Poitiers, CESC.M, 1999.
- Ducs de Normandie : *Recueil des actes des ducs de Normandie*, éd. M. FAUROUX, Caen (Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, 36).
- Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa...*, t. II, Paris, Imprimerie royale, 1720.
- Geste d'Auxerre, *Gesta Pontificum Autissiodorensium*, éd. M. SOT *et al.*, t. I, Paris, 2002.
- Montierneuf : *Recueil des documents relatifs à l'abbaye de Montierneuf de Poitiers (1076-1319)*, éd. F. VILLARD, Poitiers, 1973 (Arch. hist. Poitou, LIX).
- Nouaillé : *Chartes de l'abbaye de Nouaillé de 678 à 1200*, éd. P. DE MONTSABERT, Poitiers, 1936 (Arch. hist. Poitou, XLIX).
- Pépin I-II : *Recueil des actes de Pépin I^{er} et Pépin II, rois d'Aquitaine*, éd. L. LEVILLAIN, Paris, 1926 (Chartes et diplômes relatifs à l'Histoire de France).
- PON G., CHAUVIN Y. éd. et trad. (2001) – *La fondation de l'abbaye de Maillezais : le récit du moine Pierre*, La Roche-sur-Yon, Centre vendéen de recherches historiques (pièces justificatives).
- Saint-Cyprien : *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers*, éd. L. RÉDET, Poitiers, 1874 (Arch. hist. Poitou, III).
- Saint-Étienne de Limoges : *Sancti Stephani Lemovicensis cartularium*, éd. J. DE FONT-RÉAULX, *Bull. Soc. Archéol. hist. Limousin*, t. LXVIII, 1919.
- Saint-Florent Saumur : *Chartes poitevines de l'abbaye de Saint-Florent près Saumur (de 833 à 1160 environ)*, éd. P. MARCHEGAY, Poitiers, 1873, p. 1-148 (Arch. hist. Poitou, t. II).
- Saint-Hilaire : *Documents pour l'histoire de l'église de Saint-Hilaire de Poitiers*, I, éd. L. RÉDET, *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, 1^{re} s., t. XIV, 1847.
- Saint-Jean d'Angély : *Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély*, 2 vol., éd. G. MUSSET, Paris et Saintes, 1901 et 1903 (Arch. hist. Saintonge Aunis, XXX et XXXIII).
- Saint-Maixent : *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent*, 2 vol., éd. A. RICHARD, Poitiers, 1886 (Arch. hist. Poitou, XVI et XVIII).
- Saint-Savin : S. PERRAULT et G. PON, « Deux diplômes du IX^e siècle pour Saint-Savin », *Bibl. Éc. Chartes*, t. 167, 2009, p. 179-195.
- Tardif : *Archives de l'Empire. Monuments historiques, inventaire et documents*, éd. J. TARDIF, Paris, 1866.

BIBLIOGRAPHIE

- BEVING J. (1997) – *Le château de Château-Larcher*, 2 vol., mémoire de maîtrise sous la direction de N. Dieudonné-Glad, Université de Poitiers.
- BILLY P.-H. (1998) – « Pour un atlas toponymique et historique : les noms des institutions agro-pastorales, I : les terres indominicales », dans P.-H. BILLY et J. CHAURAND (dir.), *Onomastique et histoire – onomastique littéraire*, actes du VIII^e colloque de la Société française d'onomastique, Aix-en-Provence, 26-29 octobre 1994, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, p. 41-65.
- BOURGEOIS L. dir. (2009a) – *Une résidence des comtes d'Angoulême autour de l'an mil : le castrum d'Andone*, Caen, Publications du CRAHM.
- BOURGEOIS L. (2009b) – « Un site de longue durée : Vouneuil-sous-Biard dans son environnement, du IV^e au XI^e siècle », dans Chr. SAPIN (dir.), *Les stucs de l'Antiquité tardive de Vouneuil-sous-Biard (Vienne)*, Paris, CNRS Éditions (60^e suppl. à *Gallia*), p. 16-21.
- BOURGEOIS L. (2012) – « Le castrum de Saint-Hilaire de Poitiers aux X^e et XI^e siècles », dans L. FERRAN (dir.), *Espace et territoire au Moyen Âge. Hommages à Bernardette Barrière*, actes du colloque d'Aubazine, 13-15 septembre 2006. Bordeaux, Fédération Aquitania/Ausonius, p. 409-422.
- BOURGEOIS L. (sous presse) – « La mise en défense des établissements religieux à l'époque carolingienne : les exemples de Saint-Hilaire de Poitiers (Vienne) et de Saint-Maixent (Deux-Sèvres) », dans M. LAUWERS (dir.), *Topographie, circulations et hiérarchie au sein des ensembles monastiques dans l'Occident médiéval*, actes de la table ronde de Nice, 18-19 avril 2008.
- BOURGEOIS L., REMY Chr. (2012) – « Les agglomérations d'origine castrale entre Loire et Dordogne (X^e-XIV^e siècles) : pôles castraux et habitats subordonnés », dans A.-M. FLAMBARD-HERICHER et J. LE MAHO (dir.), *Château, ville et pouvoir au Moyen Âge*, actes de la table ronde de Caen, 10-11 octobre 2008. Caen, Publications du CRAHM, p. 51-79.
- CARTRON I. (2009) – *Les pérégrinations de Saint-Philibert. Genèse d'un réseau monastique dans la société carolingienne*, Presses universitaires de Rennes.
- CHERRIER-LEVÊQUE N. (2010) – *Les évêques de Poitiers dans l'exercice de leurs pouvoirs temporels et religieux du IX^e au XIV^e siècle*, 4 vol., thèse de doctorat d'histoire sous la dir. de Cl. LORREN, Université de Caen.
- CROZET R. (1967) – *Dictionnaire des églises de France, IIIc*, Tours.
- DAMON G. (2006) – « L'ascension des vicomtes de Thouars, des seigneurs de Lusignan, de Parthenay et de Mauléon (IX^e-milieu du XII^e siècle) », *Rev. hist. Centre-Ouest*, t. 5, 2006, p. 7-29.
- DEBORD A. (1984) – *La société laïque dans les pays de la Charente, X^e-XII^e siècles*, Paris, Picard.
- DEPREUX Ph. (1997) – *Prosopographie de l'entourage de Louis le Pieux (781-840)*, Sigmaringen, Thorbecke (Instrumenta, 1).
- DEPREUX Ph. (2006) – « Intégration des élites aristocratiques de Bavière et de Saxe au royaume franc : crise ou opportunité ? » dans F. BOUGARD, L. FELLER et R. LE JAN (dir.), *Les élites du haut Moyen Âge : crises et renouvellements*, Turnhout, Brepols, p. 225-252.
- DROCHON abbé A. B. (1875) – « Château-Larcher et ses seigneurs », *Mém. Soc. antiq. Ouest*, 1^{re} s., t. XXXIX.

- DUGUET J. (1971) – «La famille des Isembert, évêques de Poitiers, et ses relations (x^e-xi^e siècles)», *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 4^e s., t. XI, p. 163-186 (revu et corrigé en 1999, <http://poitou.ifrance.com/isembert.htm>).
- DUGUET J. (1981) – «Notes sur quelques vicomtes de Châtellerauld», *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 4^e s., t. 16, p. 261-270 (revu et corrigé en 1999, <http://poitou.ifrance.com/chatel.htm>).
- EVARD Chr. (1992) – *Les ouvrages d'entrée fortifiés des châteaux-forts*, 2 vol., mémoire de DEA sous la direction de M.-T. CAMUS, Université de Poitiers.
- FAVREAU R. (1976) – «Les inscriptions de l'église de Saint-Savin-sur-Gartempe», *Cah. Civil. médiév.*, t. XXI, p. 9-37.
- GALINIÉ H. (1981) – «La notion de territoire à Tours aux ix^e et x^e s.», *Recherches sur Tours*, n° 1, p. 73-84.
- GAUTIER A.-J.-M. (1839) – *Statistiques du département de la Charente-Inférieure*, 2 vol., La Rochelle.
- GINOT E. (1925) – «Le bénitier de Château-Larcher», *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 3^e s., t. VII, p. 130-131.
- GLUCKMAN M. (1965) – *Politics, Law and Ritual in Tribal Society*, Oxford.
- GLUCKMAN M. (1969) – *Ideas and Procedures in African Customary Laws*, Oxford.
- GUERARD B. (1844) – *Polyptyque de l'abbé Irminon*, t. I, Paris, Impr. Royale.
- LABANDE-MAILFERT Y. (1957) – *Poitou roman*, La Pierre-qui-Vire (coll. Zodiaque).
- LONGNON A. (1895) – *Le polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés rédigé au temps de l'abbé Irminon, t. I: introduction*, Paris, Champion.
- MAIR L. (1977) – *African Kingdoms*, Oxford.
- MARTINEAU P. (2009) – *L'abbaye de Saint-Cyprien et ses prieurés (X^e-XVIII^e siècles)*, 2 vol., mémoire de master II d'histoire sous la dir. de C. TREFFORT, Université de Poitiers.
- MORLET M.-Th. (1968-1972) – *Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule du VI^e au XII^e siècle, I: les noms issus du germanique continental et les créations gallo-germaniques. II: les noms latins ou transmis par le latin*, Paris, Éd. du CNRS.
- NOIZET H. (2007) – *La fabrique de la ville: espaces et sociétés à Tours (IX^e-XIII^e siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- OEXLE O. G. (1970) – «Le monastère de Charroux au ix^e siècle», *Le Moyen Âge*, t. 76, p. 193-204.
- PRELL J. H. (1984) – *L'entourage des comtes de Poitou-ducs d'Aquitaine de 902 à 1030*, mémoire de maîtrise d'histoire médiévale sous la dir. d'E. CARPENTIER, Université de Poitiers.
- PRELL J. H. (1991) – *Graf, Vizegrafen und Adel in Nordaquitaniem (10. und 11. Jahrhundert). Prosopographisch-verfassungsgeschichtliche Untersuchungen zu Poitou, Aunis und Saintonge*. Inaug. Diss. Univ. Mannheim.
- PRELL J. H. (2000) – *Onomastique, liens de parenté et pouvoir: les vicomtes de Châtellerauld et leurs parents au X^e siècle*, communication à l'IMC 2000, Leeds, 13 July 2000 (www.linacre.ox.ac.uk/research.prosop/oks_1.stm).
- PRELL J. H. (2012) – *Comtes, vicomtes et noblesse au nord de l'Aquitaine aux X^e et XI^e siècles: études prosopographiques, historiques et constitutionnelles sur le Poitou, l'Aunis et la Saintonge*. Oxford (*Prosopographica et genealogica*, 6).
- PUISSANT F. (2005) – *Vivonne (86). Origines, topographie et morphologie d'une petite ville du Haut-Poitou de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge*, Chauvigny (extrait de *Pays chauvinois*, n° 43).

- RICHARD A. (1903), *Histoire des comtes de Poitou*, t. I, Paris, Picard (réédition Pau, Princi Neguer, t. I, 2005).
- SALVINI J. (1951) – «Château-Larcher», *Congrès archéol. Fr., CLIX^e session, Poitiers*, 1951, p. 309-321.
- SASSIER Y. (1991) – «Les Carolingiens à Auxerre», dans D. IOGNA-PRAT, C. JEUDY, G. LOBRICHON (dir.), *L'école carolingienne d'Auxerre, de Muretach à Remi, 830-908*, Paris, Beauchesne, p. 21-36.
- SETTIPANI C. (2004) – *La noblesse du Midi carolingien. Études sur quelques grandes familles d'Aquitaine et du Languedoc du IX^e au XI^e siècle*, Oxford (*Prosopographica et genealogica*).
- SCHNEIDER L. (2003) – «Dans l'ombre de Montpellier. Espace, pouvoirs et territoires dans le *pagus* de Maguelone durant le haut Moyen Âge», dans J. VIAL (dir.), *Carte archéologique de la Gaule, 34-2 : le Montpelliérais (Hérault)*, Paris, AIBL, p. 98-112.
- SCHNEIDER L. (2008) – «Cité, *castrum* et 'pays' : espace et territoires en Gaule méditerranéenne durant le haut Moyen Âge. L'exemple de la cité de Nîmes et du *pagus* de Maguelone (v^e-xi^e siècles)», dans P. CRESSIER dir., *Le château et la ville, espaces et réseaux*, actes du colloque *Castrum 8*, Baeza, 2002. Madrid, Casa de Velásquez (Coll. Casa de Velásquez, 108), p. 29-69.
- TREFFORT C., UBERTI C. (2010.) – «Identité des défunts et statut du groupe dans les inscriptions funéraires des anciens diocèses de Poitiers, Saintes et Angoulême entre le iv^e et le x^e siècle», dans L. BOURGEOIS (dir.), *Wisigoths et Francs autour de la bataille de Vouillé (507) : recherches récentes sur le haut Moyen Âge dans le Centre-Ouest de la France*, actes des XXVIII^es journées internationales d'archéologie mérovingienne, Vouillé-Poitiers, 28-30 septembre 2007. Saint-Germain-en-Laye, AFAM, p. 193-213.
- VEQUAUD B. (1989) – *L'église Notre-Dame et Saint-Cyprien de Château-Larcher*, mémoire de maîtrise sous la direction de M.-T. CAMUS, Université de Poitiers.
- WERNER K. F. (1985) – «Du nouveau sur un vieux thème. Les origines de la 'noblesse' et de la 'chevalerie'», *Compte-rendus AIBL*, p. 186-200.